

SCHEMA DE LECTURE PUBLIQUE 2015-2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1 LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE ET SON RÉSEAU AUJOURD'HUI	5
1.1 Les aides du Département	5
1.2 La Médiathèque départementale actuelle, état des lieux : Missions et moyens.....	5
1.3 Les lieux de lecture publique dans le Département du Rhône	6
1.3.1 Généralités	6
1.3.2 Les réseaux de bibliothèques	6
2 LE SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE	9
2.1 Un nouveau schéma dans un contexte en évolution	9
2.2 L'évolution des pratiques culturelles des français et des bibliothèques	10
2.2.1 Évolution des publics et des pratiques culturelles.....	10
2.2.2 Évolution des bibliothèques.....	12
3 LE PREMIER SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE ET SON BILAN	15
3.1 Bilan	15
3.2 Les préconisations	15
4 LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2015-2019.....	17
4.1 La préparation du Schéma - Les principes.....	17
4.2 La méthode	17
4.3 Finalités du schéma	18
CONCLUSION	19
AXES STRATÉGIQUES ET TRANSVERSAUX, OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ACTIONS DU SCHÉMA DE LECTURE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE	21
ANNEXES	62

Introduction

Cadre légal

Politique publique culturelle, la lecture publique relève depuis la décentralisation de deux collectivités territoriales à l'action complémentaire :

- Les communes et/ou leurs groupements qui gèrent les bibliothèques publiques municipales et intercommunales : « *les communes créent et font fonctionner les bibliothèques municipales* » (loi n°82-213 du 2 mars 1982 – article 61)
- Les Départements : « *Le Conseil général, par sa Bibliothèque départementale de Prêt, apporte son soutien aux communes de moins de 10 000 habitants qui le demandent* » (loi n° 82-213 du 2 mars 1982 – article 23)¹

dans les conditions définies aux articles L.320-1 et suivants du code du patrimoine.

À travers les Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP), les Départements sont chargés d'assurer la **solidarité départementale** en termes d'accès à la lecture publique :

- par un apport de collections complémentaires aux bibliothèques publiques ;
- par l'aide technique et financière apportée à l'aménagement du territoire et aux constructions de bibliothèques ;
- par la professionnalisation, la formation des bénévoles et salariés qui font vivre la lecture publique.

¹ Le Département du Rhône s'est positionné dès le départ sur un seuil de 12000 habitants.

1 La Médiathèque départementale du Rhône et son réseau aujourd'hui

1.1 Les aides du Département

Le Département apporte des aides dans le cadre de l'aide aux communes (contrats pluriannuels) :

- pour l'aide à la construction ;
- pour l'aide à l'informatisation ;

Ces aides ont permis un développement rapide du réseau sous l'angle du nombre d'équipements et de leurs moyens matériels, mais ce dispositif se révèle insuffisamment incitatif au plan qualitatif, car il n'associe pas la Médiathèque départementale via son expertise.

Ces subventions se fondent sur des critères tenant aux ressources financières des communes et de leur population. Or d'autres critères prenant en compte la typologie des bibliothèques (cf. infra) et la cohérence des réseaux de lecture publique permettraient d'améliorer la qualité de l'offre de lecture publique sur le territoire du département dans un esprit de mutualisation des moyens.

1.2 La Médiathèque départementale actuelle, état des lieux : Missions et moyens

La Médiathèque départementale joue un rôle majeur accru auprès du terrain : formation, expertise et conseil, assistance et soutien documentaire, action culturelle.

Ce rôle déterminant en matière de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des équipes des établissements du réseau, influe fortement sur la qualité de l'offre de lecture publique sur le territoire. En 2014, **806 heures d'accompagnement** ont été effectuées.

Les budgets documentaires, stables (330 000 €) jusqu'en 2011, ont subi une **baisse de 12 %** en 2012 et depuis ont été renouvelés à l'identique².

L'équipe de la Médiathèque départementale est composée de 36 agents (**32,6 ETP**), répartis sur 3 sites (Bron, Limas et Thizy-les-Bourgs) : un des taux les plus faibles de salariés au niveau national³. Un travail important de polyvalence et de transversalité a été effectué auprès des agents dans la mise en œuvre du précédent schéma.

Son intervention auprès des bibliothèques fait l'objet d'un **conventionnement** avec les communes. Celui-ci mis en place en 2000 est **obsolète** et ne correspond ni à la desserte documentaire construite lors du précédent schéma, ni à la hauteur des services actuels. Les conventions impliquent peu les communes et sont basées sur une conception restreinte de la lecture publique.

Un plan de formation est déployé chaque année à travers un programme proposant **une moyenne de 27 stages** bénéficiant à **près de 450 stagiaires**. Le plan de formation mis en œuvre par la Médiathèque départementale s'étoffe constamment en qualité et en diversité. Il est très apprécié des équipes mais peut encore évoluer.

Ses formations permettent à certains stagiaires de postuler sur des postes de professionnels grâce à la prise en compte dans une VAE des formations de la Médiathèque départementale.

Un plan d'action culturelle est proposé annuellement aux bibliothèques. Il s'appuie sur un **partenariat avec les musées** (le Musée des Confluences puis le Musée gallo-romain de

² Annexe 1 - Budget prévisionnel 2015

³ Chiffres clés sur la Lecture publique 2013

Fourvière) et avec le dispositif Rhône en scène jusqu'en 2014 via des **spectacles spécialement calibrés** pour les bibliothèques (ateliers avec les artistes, petite formes pouvant être proposées dans l'espace bibliothèque).

Le site web de la Médiathèque départementale, appuyé sur le logiciel de gestion (SIGB) a été complètement refondu en 2014 et le logiciel a bénéficié d'une nouvelle version. Les **nouveaux services** proposés aux équipes du réseau sont **fortement utilisés** :

- Augmentation du nombre de sessions : **+ 4,5 %**
- Augmentation du nombre de visiteurs : **+ 16,8 %⁴**.

La Médiathèque départementale est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook) pour une valorisation de son activité.

1.3 Les lieux de lecture publique dans le Département du Rhône

1.3.1 Généralités

L'évolution de la qualité des lieux de lecture publique dans les communes de moins de 12 000 habitants se mesure d'abord par la typologie nationale des bibliothèques adoptée par le Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication via l'Observatoire de la Lecture publique⁵

La Médiathèque départementale consciente du fait que ce classement repose uniquement sur des critères de moyens a souhaité **approfondir** cette évaluation en **ajoutant des critères de services produits** par ces bibliothèques : partenariats avec les différents acteurs du territoire, portail documentaire permettant aux usagers de consulter leur compte, formation continue de l'équipe pour une adaptation à l'évolution des bibliothèques, offre de supports diversifiés, ...

Ces critères permettent de mettre en avant la qualité de ces structures de proximité, alors que parfois, les critères nationaux, de surface par exemple, feraient chuter la bibliothèque dans son classement.

Néanmoins, on constate sur le territoire du Rhône que seules **23 bibliothèques remplissent complètement leur mission de service public, 49 partiellement, 41 faiblement et 40 insuffisamment⁶**.

Durant le précédent schéma, un certain nombre de bibliothèques ont adapté leurs moyens, leurs services et ont vu leur fréquentation augmenter de manière conséquente. Parallèlement beaucoup ont glissé vers la dernière catégorie de lieu de lecture publique remplissant insuffisamment leur mission. **Le total des catégories de bibliothèques les plus faibles est donc encore supérieur au total des meilleures bibliothèques.** On peut également ajouter, que sur certains territoires, plusieurs lieux de proximité ont fermé du fait de l'insuffisance de moyens, en particulier humains (Montromand, Les Halles, ...). **Il reste donc encore dans le département une grande marge de progression⁷.**

1.3.2 Les réseaux de bibliothèques

Après 7 ans de lancement du travail sur la mise en réseau, les réseaux fonctionnels sont encore peu nombreux, et leur nombre chute encore quand on parle véritablement de réseaux intercommunaux.

⁴ Annexe 2 - Statistiques de fréquentation du portail de la Médiathèque départementale

⁵ www.observatoirelecturepublique.fr/

⁶ *vf carte Lecture publique dans le Nouveau Rhône*

⁷ Annexe 3 - Typologie des bibliothèques du réseau départemental

Les réseaux antérieurs au Schéma de Lecture publique 2008-2012 :

- Le réseau des bibliothèques de Chamousset en Lyonnais est le plus ancien, puisqu'il est antérieur au schéma. Il a été conçu comme une juxtaposition des bibliothèques de chaque village. Aussi, n'a-t'il pas réellement produit d'effets positifs sur l'amélioration de la qualité de service des bibliothèques, lesquelles disposent de très faibles moyens humains. La création d'un poste d'animateur intercommunal des bibliothèques a permis de développer des actions d'animations certes communes mais peu connectées avec l'activité quotidienne des bibliothèques. Ce réseau est en cours de réflexion pour se redynamiser autour d'un projet d'informatisation et de portail documentaire commun.
- D'autres réseaux existent également, fondés sur une volonté politique décidant, lorsque 2 communes dont l'une est dépourvue de bibliothèque sont proches, de mutualiser l'équipement avec une gestion intercommunale. C'est le cas de la médiathèque de Chatillon d'Azergues-Chessy les Mines, ou encore celui de la médiathèque intercommunale Simuroise de Saint Bonnet de Mure-Saint Laurent de Mure organisée en syndicat intercommunal.

Depuis le schéma, d'autres projets intercommunaux ont vu le jour :

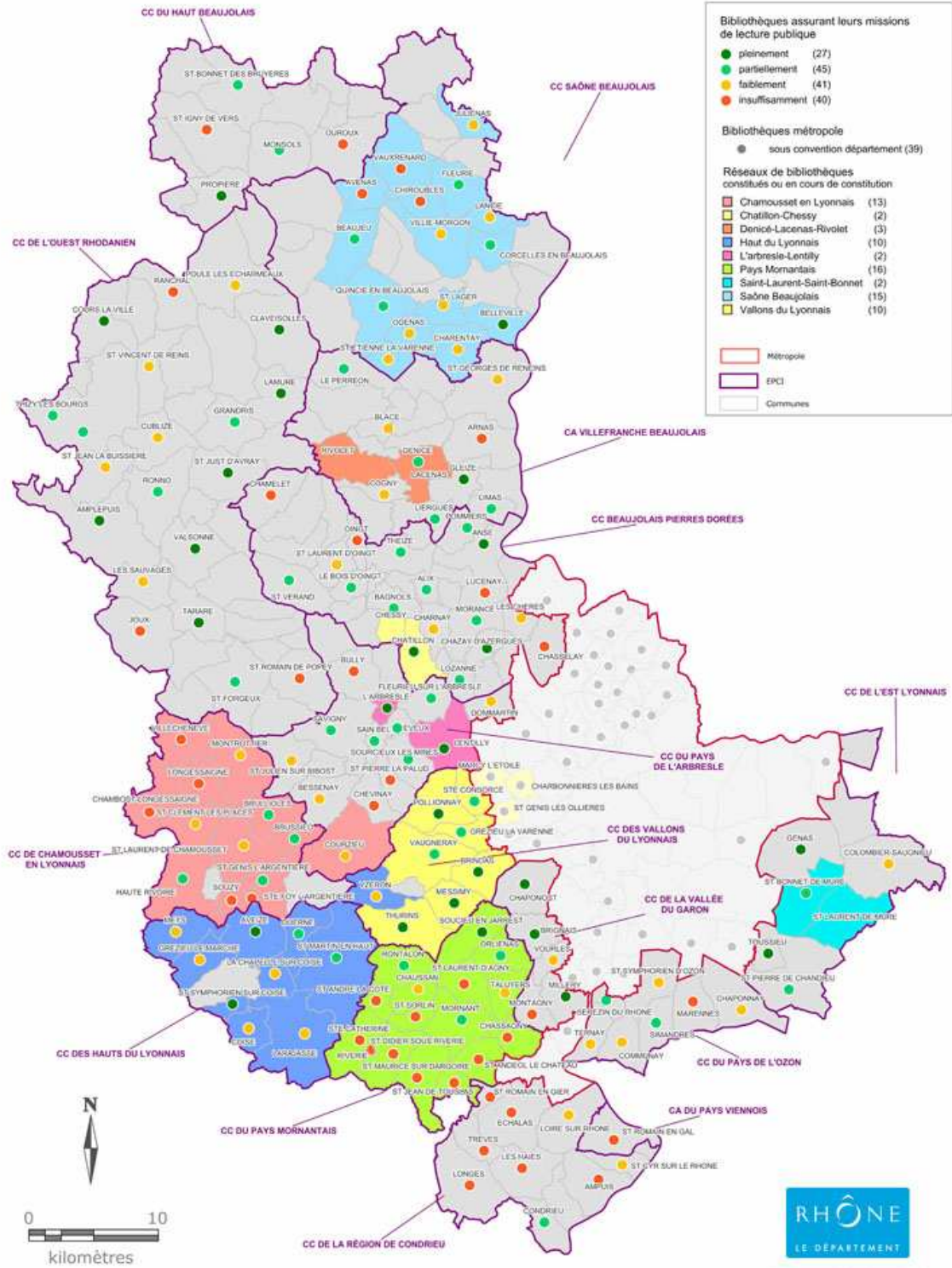
- La Communauté de communes de Saône-Beaujolais a étoffé le projet de réseau intercommunal de l'ancienne communauté de communes de Beaujolais Val de Saône reposant sur la construction, à Belleville-sur-Saône, d'une médiathèque intercommunale regroupant 7 bibliothèques. Ainsi, ce projet, implique dorénavant 8 bibliothèques supplémentaires dont deux sont devenues communautaires : Quincié et Beaujeu.
Ce réseau bénéficie d'un poste de coordinateur à temps partiel.
- Le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Pays Mornantais, s'est construit pendant 3 ans, avant d'adopter un projet d'informatisation et de ré-informatisation de ses bibliothèques, avec la mise en place d'un portail documentaire commun en septembre 2014. Il est également doté d'un poste de bibliothécaire intercommunal.
- Le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, s'est fédéré par convention votée en juin 2014 entre les communes et la communauté de communes, et a produit des actions culturelles de qualité. Il est en cours de construction d'un portail documentaire commun, mais ne dispose pas d'un poste de coordinateur. Ce réseau a la particularité d'avoir été construit avec des communes du Grand Lyon trouvant un réel intérêt à garder une logique d'offre culturelle au public d'un même bassin de vie.
- Le réseau des bibliothèques des Hauts du Lyonnais s'est aussi créé via une convention entre les communes. Il ne dispose pas d'un coordinateur intercommunal ni d'un portail documentaire. Celui-ci est à l'étude car toutes les bibliothèques de ce territoire doivent se ré-informatiser.

Enfin, durant cette période, la Médiathèque départementale a encouragé la création de deux réseaux, considérant qu'ils pouvaient être le début d'un réel réseau intercommunal (1), ou qu'ils palliaient la faiblesse ou l'absence de structure (2) :

- (1) Le rapprochement par convention des médiathèques de L'Arbresle et de Lentilly, permettant à la population des deux communes de bénéficier de l'offre documentaire totale des deux équipements, reliés par une navette hebdomadaire.
- (2) La mise en commun de la bibliothèque de Denicé pour les communes de Lacenas et de Rivolet dans le cadre d'une convention.

Malgré les différences de statuts et de moyens, **ces réseaux ont à leur échelle contribué dans leur grande majorité à redynamiser les territoires de lecture publique qu'ils irriguent.** Leurs avantages sont multiples et varient en fonction des territoires ; **ils justifient pleinement la poursuite de la mutualisation au sein d'un second schéma.** D'autant que lorsqu'un début de réseau existe au sein d'une EPCI, les autres bibliothèques souhaitent rapidement l'intégrer.

Lecture publique dans le nouveau Rhône : typologie et réseaux



2 Le Schéma de Lecture publique départementale

2.1 Un nouveau schéma dans un contexte en évolution

L'ancrage territorial du nouveau schéma de Lecture publique départementale s'inscrit dans l'évolution de la collectivité.

Jusqu'au 31 décembre 2014, la Médiathèque départementale assurait une mission de service public auprès d'un réseau départemental de 275 communes de moins de 12 000 habitants (550 000 habitants) dont 195 étaient dotées de bibliothèques

La réforme territoriale impacte le réseau des bibliothèques accompagnées par la Médiathèque départementale : **39** de ces structures sont situées sur le territoire de la Métropole de Lyon. Elles sont de toutes tailles et qualité allant du petit lieu avec peu de moyens à la médiathèque quasiment autonome de commune plus importante. Elles ont quand même une constante relevée par le bilan : elles bénéficient d'un pourcentage de salariés supérieur au pourcentage de salariés du territoire du Rhône.

L'étude de l'activité de la Médiathèque Départementale a montré :

- qu'elle déployait en moyenne **80 % de ses prestations** en direction des bibliothèques situées sur le nouveau territoire du **Département** du Rhône,
- qu'une partition des moyens était :
 - impossible pour :
 - son Système de Gestion informatisée,
 - ses collections,
 - ou très difficile pour :
 - Le site de Bron.
Ce bâtiment, construit avant la décentralisation et propriété de l'État, abrite actuellement les services centraux de la Médiathèque départementale, auquel 110 bibliothèques du réseau départemental sont actuellement reliées, dont 72 du nouveau territoire du Département du Rhône.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la **Médiathèque départementale est un service entièrement Rhône**, mais continue à assurer par **convention** de deux ans renouvelable un an, le suivi des bibliothèques situées sur le territoire de la Métropole qui faisaient partie de son précédent réseau. Cette charge a fait l'objet d'une estimation financière⁸.

Pendant les deux premières années du Schéma, la Médiathèque départementale devra mener de front sa future réorganisation, l'intégration de nouveaux projets et la poursuite du service précédent. Elle devra entre autre réfléchir au **redéploiement des sites**, en particulier celui qui concerne la plateforme centrale. Un rapprochement du réseau et un **positionnement sur le sud ouest lyonnais est proposé dans le cadre des opérations entrant dans le Contrat Plan État Région 2014-2020** (CPER). Le coût de la réimplantation de la plateforme centrale est estimé à 3 700 000 € pour une surface de 1500 m² et les abords.

Une réflexion est à mener également en vue d'un rapprochement des équipes les sites de Limas et Thizy-les-Bourgs, plus restreintes, dans un objectif de mutualisation.

Le bassin naturel d'intervention change peu. **La population concernée** baisse de **148 000 habitants** et elle dessert les bibliothèques de **156 communes sur 227**. Seule Villefranche-sur-Saône n'est pas directement en lien avec ce service. Mais comme beaucoup de services départementaux de lecture publique actuellement dans cette

⁸ Annexe 4 - Convention de délégation de la gestion du service de la Médiathèque départementale du Rhône de la Métropole de Lyon au Département du Rhône

démarche, il est légitime de **questionner le bien fondé du seuil des 12 000 habitants au regard des recompositions territoriales.**

En novembre 2013, un **rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques**⁹ soulignait les missions et le travail toujours d'actualité des Bibliothèques Départementales de Prêt même dans un contexte de réseau intercommunal et notait à propos de la réforme territoriale et de la création des métropoles :

« [la BDP], Soit elle est scindée en deux, un morceau allant à la métropole tandis que l'autre resterait au département ; [...] **soit elle reste tout entière au département, en concentrant ses efforts sur le nouveau territoire départemental, à caractère plus rural, sans pour autant s'interdire d'intervenir sur le territoire métropolitain en fonction des thèmes et des besoins.**

Le plafond [des 12 000 habitants] pour l'intervention des BDP étant devenu, comme on l'a vu, obsolète, et celles-ci ayant vocation à collaborer avec les collectivités de toute taille, il est permis d'avoir une préférence pour la seconde hypothèse. »

L'étude de l'INSEE sur le nouveau territoire du Rhône donne des indications sur la population de ce Département :

- **une population jeune** dont 38 % a moins de 30 ans et 21 % moins de 15 ans ;
- une population plutôt **diplômée** et mobile ;

mais aussi

- une population **dont 11 % se situe dans la tranche des bas revenus.**

L'enjeu pour la Médiathèque départementale et le réseau départemental des bibliothèques sera de proposer à la fois des services correspondant aux attentes de ce public jeune, connecté et mobile sans exclure les plus défavorisés et la population plus âgée.

2.2 L'évolution des pratiques culturelles des français et des bibliothèques

Rappel : Les bibliothèques sont les **interfaces des différentes composantes des politiques publiques** : aménagement du territoire et attractivité, culture, social. Ouvertes à l'ensemble des habitants d'un territoire, elles ont, dans la mesure de leurs moyens, pour mission de¹⁰ :

- Créer et renforcer l'habitude de lire dès le plus jeune âge
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer et de se former
- Développer le dialogue inter culturel et les activités culturelles pour toutes les classes d'âge
- Développer l'accès à l'information des citoyens et des différents groupes sociaux
- Faciliter le développement et l'acquisition des connaissances pour l'accès à l'information via les techniques informatiques

Elles sont dans bien des territoires le seul lieu culturel.

2.2.1 Évolution des publics et des pratiques culturelles

Le dernier rapport du ministère de la culture concernant l'utilisation des bibliothèques par les Français souligne des pratiques qui peuvent paraître au premier abord contradictoires si elles n'étaient en fait complémentaires. Au niveau national on constate un double

⁹ Inspection Générale des Bibliothèques - Rapport n° 2013-007 - « Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement »

¹⁰ Annexe 5 - Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique

mouvement de la **baisse des inscrits (17%)** et de la **hausse de la fréquentation (28%)**. Ces chiffres sont à nuancer selon qu'ils concernent des bibliothèques de petites communes ou des médiathèques de villes plus importantes. Les bibliothèques de petites communes peuvent afficher des scores bien au dessus de cette moyenne si elles ont suffisamment de personnel professionnel et sont accompagnées par leur médiathèque départementale. En revanche, la fréquentation, c'est-à-dire l'intérêt que le public manifeste à investir les locaux de la bibliothèque pour s'y installer pour lire, écouter, surfer, assister à une animation ou à un spectacle, participer à un club de lecture - chute dans les bibliothèques des **zones rurales**, du fait du **trop petit nombre d'heures d'ouverture** de ces établissements et d'un espace qui n'a pas été conçu pour cette pratique.

En résumé les médiathèques des plus grosses villes attirent pour leur offre culturelle et leurs collections consultées sur place, et les bibliothèques de villes plus modestes ou de villages desservent encore des lecteurs privilégiant le support, mais risquent de perdre cette attractivité si elles ne la complètent pas par un nouvel ensemble de services.

Même s'ils la fréquentent un peu moins, les Français restent toutefois attachés à leur **bibliothèque de proximité** en particulier pour le lien **bibliothèque-école** qu'ils jugent fondamental. En effet, ce lien favorise la rencontre entre l'enfant, la lecture et les multiples pratiques culturelles et ludiques qui peuvent se dérouler à la bibliothèque, tout en permettant aussi aux familles de rejoindre les enfants pour poursuivre ensemble ces pratiques.

– Enfin, l'importance des partenariats établis avec les écoles et les collèges (81% des bibliothèques ont conclu des partenariats avec des écoles et 22% avec des collèges) confirme le rôle central que la bibliothèque peut jouer au service du développement de l'éducation artistique et culturelle.
Nicolas Georges, directeur du Livre et de la Lecture. Ministère de la Culture 2013

L'instauration de **partenariats** avec les **structures de petite enfance** (crèches, haltes-garderies, RAM) ouvre la possibilité de sensibiliser et de **toucher encore plus précocement des familles par le biais des enfants notamment les plus éloignées des pratiques culturelles**.

L'évolution la plus marquante dans les pratiques culturelles est l'**utilisation du numérique** via les supports nomades et la forte appétence pour leurs contenus mais 98,5 % des bibliothèques françaises ne proposent pas de livres numériques (*statistiques 2013*).

Pratiques culturelles des Français concernant le numérique

96 % utilisent un ordinateur (fixe ou portable)

78% ont un accès Internet (72% en haut débit) soit 43 millions de français, soit 79% de la population de plus de 11 ans

37% utilisent un smartphone (26 millions d'utilisateurs)

21% utilisent une tablette (8 millions de foyer - croissance de 105% en un an. On table sur 12 millions de foyer d'ici 2016)

66% ont deux adresses e-mail ou plus (2 français sur 3)

68% ont un compte Facebook

19% ont un compte Twitter

72% consultent ou postent du contenu sur les réseaux sociaux

47% des utilisateurs de réseaux sociaux se connectent depuis leur travail

44% discutent sur des messageries instantanées ou des sites de chat

Source : les internautes français et la confiance numérique 2014
Enquête TNS/SOFRES La Poste 2014 (Observatoire de la confiance) INRIA
Inria, institut de recherche public français en sciences du numérique

L'usage du numérique est aussi une des composantes de la **réduction de l'isolement social des personnes âgées** et de leur maintien à domicile.

2.2.2 Évolution des bibliothèques

Dans le dernier tiers du XXème siècle, les bibliothèques françaises ont évolué de manière significative tant au point de vue du nombre d'équipements, que qualitativement en terme de surface des locaux dédiés, de professionnalisation des personnels et de services proposés.

Les bibliothèques urbaines ont intégré petit à petit les différents supports élargissant l'offre documentaire : disques vinyles et cassettes audio, puis CD et maintenant offre de musique en ligne ou sur bornes musicales. Elles ont aussi, quoique plus lentement du fait des coûts d'achat, proposé à leurs usagers des cassettes vidéo puis des DVD faisant entrer le cinéma dans toutes ses composantes et attirant un nouveau public.

La révolution internet a été l'évolution technologique qui a le plus impacté l'offre de services des bibliothèques :

- En permettant aux habitants de trouver **une offre documentaire enrichie et mise en valeur par un personnel compétent,**
- En permettant **des services supplémentaires** car depuis quelques années, les logiciels documentaires de gestion des données et des usages de la bibliothèque adossés à un portail web permettent de proposer aux habitants des services **interactifs** et une **valorisation des actions de la bibliothèque** et de ses collections.

Petit à petit, ces évolutions technologiques ont gagné des communes plus petites, en particulier pour l'informatisation des bibliothèques. **85% des bibliothèques du réseau départemental du Département du Rhône sont informatisées ou en cours d'informatisation**, grâce à l'accompagnement de la Médiathèque départementale sur ces nouveaux usages.

Cependant, la **maîtrise d'internet** suppose d'acquérir des **compétences** et de les remettre constamment à niveau. Certaines équipes qui n'ont pas souhaité s'engager dans l'acquisition de ces compétences, privent ainsi leur public de services ou de contenus intéressants malgré l'implication du Département dans l'aide à l'acquisition et à l'implantation de stations multimédia dans ces mêmes communes. **Cette méconnaissance des usages et des contenus empêche l'apprentissage et l'appropriation de nouveaux gestes quotidiens par une partie des habitants.**

On peut ajouter qu'une partie de la population, qui a l'impression de connaître le numérique est parfois loin de le pratiquer de manière autonome et satisfaisante. Combien se sentent désemparés devant l'obligation d'utiliser internet pour des démarches quotidiennes ? Combien déplorent de se servir de sites et d'outils subis au lieu d'être maîtrisés ? Certains sont proches de l'**illectronisme**, phénomène que les bibliothèques peuvent contribuer à réduire.

Illectronisme

*L'**illectronisme** est un néologisme, traduction de information-illiteracy, qui transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique : il s'agit d'un manque de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et la création des ressources électroniques. On peut recenser deux types de difficultés éprouvées au niveau de la lecture et de l'accès à ces ressources : celles qui sont liées à la pratique et à la manipulation de ces nouveaux outils et celles qui sont liées au contenu et à la vérification des informations véhiculées. Des difficultés duales sont liées à l'écriture et diffusion de ressources.*

Source Wikipedia

Cet illetonisme est une question de génération mais aussi de revenus :

Les non-internautes sont, d'abord, beaucoup plus âgés que la moyenne : 20 % ont entre 60 et 69 ans (+ 7 points, Tableau 34) et plus d'un sur deux (58 %) est âgé de 70 ans ou plus (c'est le cas de 15 % seulement de l'ensemble de la population). Ainsi, deux non internautes sur trois sont retraités (66 %, alors que la population totale ne compte que 23 % de retraités). On compte également, en leur sein, un peu plus de femmes (60 % vs 52 % dans l'ensemble de la population).

Les revenus des non-internautes sont moins importants que ceux de la population totale (44 % vivent dans un foyer disposant mensuellement de moins de 1.500 euros, contre 22 % en moyenne), en partie car la taille du foyer est plus réduite (44 % des non-internautes vivent seuls, contre 21 % de l'ensemble des résidents en métropole et 43 % vivent dans un foyer de deux personnes, vs 33 % en moyenne).

Credoc 2013

Enfin, les contenus numériques, c'est-à-dire les collections qui n'existent que sous ce format : auto-formation en ligne, livres uniquement publiés en numérique, applications diverses, ou sous des formats mixtes imprimés/numérique, forment la révolution technologique la plus récente qui bouscule le fonctionnement des bibliothèques. Complexe, celle-ci nécessite des compétences supplémentaires que n'ont pas tous les bénévoles ou professionnels. Elle vient bouleverser les usages et les pratiques des équipes et du public. Pour autant, il n'est pas pensable de faire l'impasse sur ces nouveaux usages et attentes des publics.

Une bibliothèque uniquement remplie d'imprimés n'est qu'une fraction de l'offre des bibliothèques actuelles.

Certes, elle remplit un rôle de proximité, mais ne prend tout son sens qu'à l'intérieur d'un réseau et si elle connaît et met en connexion les différentes demandes des publics et les offres complémentaires des structures qui l'entourent.

Le concept de « **bibliothèque 3^{ème} lieu** » complète cette évolution-révolution : il place **le public au cœur des préoccupations** de la bibliothèque et part de ses attentes pour construire ou améliorer l'ensemble du service : accueil amélioré, espaces revisités éliminant les « barrières » de livres et modulables, pluralité des activités dont l'action culturelle, forte ouverture de la bibliothèque sur l'environnement extérieur par la promotion des partenariats.

Le concept de 3^{ème} lieu

Le 3^{ème} lieu, concept mis en évidence par Ray Oldeburg, se distingue de la sphère du foyer (premier lieu) et du domaine du travail (deuxième lieu). Ce troisième lieu est dédié à la vie sociale de la communauté et se caractérise par un fort ancrage local.

«Ainsi, on distingue deux familles de bibliothèques troisième lieu : d'une part, des médiathèques centrées sur les besoins des usagers, très humaines et ouvertes et d'autre part, des équipements qui fédèrent différents services dont la bibliothèque qui en est généralement le cœur. Mais pour que cela fonctionne, il faut un axe fort commun comme à Grenay et ne pas vouloir seulement réaliser des économies d'échelle et supprimer des postes.

Mais quel que soit le modèle choisi, qu'il mise sur l'ouverture ou sur la mutualisation des services, l'objectif est non seulement que ceux qui le fréquentent trouvent des réponses à leurs besoins, mais aussi de nourrir la cohésion sociale. Et croyez-moi : lorsque l'on entre dans ces lieux, si la dimension humaine prend, la différence est flagrante. »

Mathilde Servet « Les bibliothèques, troisième lieu » Enssib 2009

3 Le premier schéma de Lecture publique et son bilan

Le 1^{er} schéma de Lecture publique 2008-2012 avait pour objectif de clarifier la politique de Lecture publique du Département en proposant un développement cohérent du réseau des bibliothèques sur le territoire départemental. Pour cela, la Médiathèque départementale outil de cette politique devait :

- évoluer et s'adapter,
- structurer le réseau,
- faire évoluer les dispositifs d'aide du Département

3.1 Bilan

Une évaluation et un bilan approfondis de ce schéma ont été faits durant le 1^{er} semestre 2013, pilotés par l'Inspection générale du Département. Le bilan a mis en avant l'impact contrasté du Schéma sur les bibliothèques du Rhône et leur activité :

- d'une part, un rééquilibrage de service et d'équité de traitement entre petites structures et structures plus importantes ainsi que des relations plus partenariales entre la Médiathèque départemental et son réseau,
- d'autre part un décalage entre les ambitions du Schéma départemental et ses réalisations.

Ces difficultés sont dues à des moyens et une communication insuffisants, ainsi qu'à un portage politique alors faible.

Ce bilan a également souligné le **clivage rural/urbain** persistant concernant l'accès à des bibliothèques attractives.

La réforme territoriale offre au service départemental de Lecture publique l'opportunité d'un réajustement de son accompagnement **auprès des bibliothèques rurales et des réseaux intercommunaux**.

L'évolution sociétale et technologique entraîne pour ces structures l'obligation de proposer des collections diversifiées sur des supports traditionnels ou numériques que bien des équipes composées de bénévoles ne sont pas en capacité d'acquérir ou de mettre en valeur.

Les habitants de ces communes sont demandeurs de lieux dans lesquels ils pourraient avoir accès non seulement à une culture de loisir mais aussi à des services d'information, de formation, de ressources nécessaires à leur vie quotidienne.

3.2 Les préconisations

Néanmoins, la Médiathèque départementale a **impulsé une véritable dynamique** sur le territoire. Soulignée lors du bilan, cette dynamique est à renforcer grâce aux **préconisations** proposées par l'inspection générale :

- Réaffirmer la politique de mise en réseau des bibliothèques comme axe fort de la politique de lecture publique du Département du Rhône afin de maintenir des services de qualité,
- Instaurer de la transversalité entre politique de lecture publique portée par la Médiathèque départementale et l'ensemble de la politique culturelle et éducative du Département,
- Remobiliser les élus du Conseil général sur les enjeux de lecture publique pour en faire des relais de cette politique auprès des partenaires du Département,
- Faire reconnaître la mission d'expertise et de conseil de la Médiathèque départementale auprès des élus (des communes et des EPCI) pour accompagner la progression qualitative des bibliothèques,
- Renforcer la stratégie de promotion, de communication, de lisibilité des services apportés par la Médiathèque départementale en fonction des publics cibles (élus CG, élus communes, services départementaux, citoyens),

- Intégrer l'offre numérique dans les ressources de la Médiathèque départementale afin de répondre à l'évolution des pratiques et des besoins de la population,
- Poursuivre le développement de l'interactivité du site de la Médiathèque départementale et anticiper les évolutions technologiques des services offerts,
- Amplifier le redéploiement des collections de la Médiathèque départementale sur le territoire et les nouveaux modes de desserte des bibliothèques pour favoriser les échanges de proximité avec les petites structures,
- Poursuivre l'action de formation de la Médiathèque départementale, axe fondamental de la lecture publique dans le Rhône,
- Amplifier et faire évoluer l'offre d'outils d'animation culturelle, davantage interactifs.

4 Le schéma départemental de Lecture publique 2015-2019

Prenant la suite d'un premier schéma mettant en valeur, pour la première fois, la compétence lecture publique du Département, le schéma présenté en est à la fois la **continuation dans l'esprit et la concrétisation dans les moyens.**

4.1 La préparation du Schéma - Les principes

L'étude des préconisations émanant du bilan et de ce qui a été présenté plus haut peut se résumer de manière synthétique en 3 axes stratégiques :

- **Construire un réseau de bibliothèques du XXIème siècle consolidé par des coopérations territoriales**
- **Développer et valoriser le rôle social et culturel de la lecture publique, porté par les bibliothèques du réseau**
- **Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. Réduire les disparités territoriales dans l'accès au numérique**

et 2 axes transversaux :

- **Mettre en place des outils de communication du schéma et des actions de la Médiathèque départementale**
- **Mettre en place des instances et des outils pour assurer le suivi et l'évaluation du schéma**

Si l'on observe ces axes **en regard de la politique globale** proposée pour le développement du Rhône :

- **Renforcer le travail partenarial avec les EPCI,**
- Lutter contre la désertification médicale,
- **Créer une agence départementale d'ingénierie publique technique et sociale,**
- **Poursuivre le développement culturel du territoire.**

et **en regard de sa politique publique de Solidarité :**

- **Contribuer à l'accueil de la petite enfance,**
- **Contribuer à l'épanouissement des collégiens,**
- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.**

Les axes du schéma de Lecture publique s'inscrivent parfaitement dans la politique du Rhône. En effet, la Médiathèque départementale est depuis longtemps **l'agence technique départementale** en matière d'ingénierie culturelle et d'expertise en lecture publique et les publics cités, sont les publics potentiels des bibliothèques du réseau départemental.

Ces axes ont pour objet de faire des **bibliothèques du réseau départemental**, relais de l'action de la Médiathèque départementale, les lieux par excellence de **citoyenneté et de lien social, participant pleinement à la qualité du cadre de vie des territoires. Elles renforceraient les actions du Département sur les missions dont il a la compétence**, en étant sur une EPCI partenaires d'une école de musique, d'un relais petite enfance, d'un collège ou être présentes auprès des personnes âgées.

4.2 La méthode

L'originalité du Schéma est sa méthode participative et collaborative :

- **Les bibliothèques du réseau** ont été **sollicitées** d'abord lors de l'évaluation par des réponses à des enquêtes via des questionnaires interactifs et par des rencontres avec des élus et avec des équipes.
- Leur participation a de nouveau été requise au travers d'**une boîte à idée numérique** sur le site de la Médiathèque départementale, leur proposant de donner leurs suggestions découlant des axes du schéma. Près de 20 % d'entre elles ont répondu malgré la brièveté du temps de réponse imposé par les délais nécessaires à la rédaction du schéma. Dans ces réponses elles ont **plébiscité** dans l'ordre :
 - 1) **l'accès aux ressources numériques**,
 - 2) les **offres d'actions culturelles** en particulier les partenariats avec les musées et avec des compagnies de spectacles,
 - 3) **l'offre de formation** à développer encore.
- Enfin, dès le vote, des réunions de travail rassemblant bibliothécaires bénévoles et salariés du réseau et professionnels de la Médiathèque départementale seront organisées afin de construire les actions proposées.
- Un COPIL rassemblera un certain nombre de ces bibliothèques pour le suivi et l'évaluation du schéma.
- **L'équipe de la Médiathèque départementale** a contribué dans **son ensemble**, chacun dans un cadre déterminé, à la réflexion sur les objectifs du schéma et les actions qui en découlent. Cette imprégnation est la traduction et la garantie d'une **très forte motivation** de l'ensemble des agents pour la mise en œuvre du schéma.

Un **projet de service** sera construit parallèlement à la mise en œuvre du schéma pour ajuster les tâches des agents aux chantiers prévus.

Il devra intégrer le **nécessaire déménagement**, au plus tard à la fin de la convention, de la plateforme centrale située à Bron, bâtiment de l'État dont la fonctionnalité ne correspond plus à l'activité actuelle du service. L'extension du bâtiment n'étant plus une option d'actualité.

4.3 Finalités du schéma

L'étude des axes stratégiques a permis de définir un certain nombre d'**objectifs opérationnels** développés comme suit :

Axe stratégique 1. Construire un réseau de bibliothèques du XXIème siècle consolidé par des coopérations territoriales

- ➔ 1.1 Amplifier la démarche de construction de réseaux territoriaux de bibliothèques dans le cadre des EPCI en s'appuyant sur le portage politique des élus départementaux
- ➔ 1.2 Organiser la prise en compte par les bibliothèques des attentes et des pratiques actuelles des publics
- ➔ 1.3 Adapter et cibler les aides du Département à la lecture publique sur la base de périmètres redéfinis et avec des critères révisés
- ➔ 1.4 Participer à la structuration du territoire en relocalisant la plate-forme centrale de la Médiathèque départementale

Axe stratégique 2. Développer et valoriser le rôle social et culturel de la lecture publique portée par les bibliothèques

- ➔ 2.1 Construire des partenariats avec les différentes structures relevant de la compétence du Département
- ➔ 2.2 Favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les établissements scolaires, notamment via les CDI
- ➔ 2.3 Valoriser l'action culturelle du Département par le biais des bibliothèques

Axe stratégique 3. Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. Réduire les disparités territoriales dans l'accès au numérique

- ➔ 3.1 Faire évoluer les pratiques des bibliothèques dans le domaine des Nouvelles technologies
- ➔ 3.2 Développer une offre numérique diversifiée pour les habitants du Rhône valorisée par les bibliothèques
- ➔ 3.3 Susciter des échanges et créer des synergies sur des pratiques innovantes autour du numérique

Axe transversal 4. Mettre en place des outils de communication du schéma et des actions de la Médiathèque départementale

- ➔ 4.1 Faire connaître la mission de lecture publique auprès des Rhodaniens par une campagne d'information
- ➔ 4.2 Faire connaître la mission de lecture publique auprès d'éventuels partenaires

Axe transversal 5. Assurer le suivi et l'évaluation du schéma de Lecture publique

- ➔ 5.1 Vérifier la réalisation et mesurer l'impact du schéma de Lecture publique

Conclusion

Depuis maintenant 28 années, le Département a assuré auprès des communes de moins de 12 000 habitants un service de lecture publique, doté d'un outil, sa **Médiathèque départementale** qu'il a fait évoluer de manière à en faire un **service performant** à la hauteur des enjeux du XXI^e siècle. Aussi efficace que peut être celle-ci, le Département ne pourra pas améliorer la qualité de l'offre finale proposée aux habitants du Rhône, si les partenaires que sont les bibliothèques du réseau n'ont pas les capacités à relayer la richesse des prestations proposées par la Médiathèque départementale. Ce relais de l'action de la Médiathèque départementale passe par des **aides spécifiques lecture publique pour les intercommunalités**.

Il faut souligner aussi les risques liés à l'absence d'un nouveau schéma :

- Être déconnecté des attentes des habitants du Rhône (*cf supra enquête de l'INSEE*),
- Une perte de crédibilité double : de la part du public par rapport aux bibliothèques des territoires, de la part du réseau départemental vis-à-vis du Service de Lecture public du Rhône,
- Une perte de l'investissement actuel se traduisant par une obsolescence rapide de la Médiathèque départementale,

Les orientations de ce schéma répondent parfaitement aux enjeux de la collectivité: « Le Rhône se met au service de son nouveau territoire pour gagner en efficacité au travers de nouveaux outils et de nouveaux projets, au service de l'amélioration de la vie quotidienne, de l'épanouissement des habitants et du développement des territoires ».

**AXES STRATÉGIQUES ET TRANSVERSAUX, OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ACTIONS DU SCHÉMA
DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE**

AXES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS
Axe 1 Construire un réseau de bibliothèques du XXIème siècle consolidé par des coopérations territoriales	1.1 Amplifier la démarche de construction de réseaux territoriaux de bibliothèques dans le cadre des EPCI en s'appuyant sur le portage politique des élus départementaux	1.1.1 Créer et promouvoir des outils d'analyse et d'aide à la décision pour les élus d'un territoire 1.1.2 Inciter à l'acquisition d'un portail documentaire par EPCI en contribuant au financement de l'outil informatique 1.1.3 Inciter au recrutement de coordinateurs réseau en contribuant au financement du poste par EPCI
	1.2 Organiser la prise en compte par les bibliothèques des attentes et des pratiques actuelles des publics	1.2.1 Adapter l'offre de formation aux orientations du schéma. 1.2.2 Planifier des temps d'échanges autour de pratiques professionnelles innovantes
	1.3 Adapter et cibler les aides du Département à la lecture publique sur la base de périmètres redéfinis et avec des critères révisés	1.3.1 Mettre en place de nouvelles conventions adaptées au contexte actuel
	1.4 Participer à la structuration du territoire en relocalisant la plate-forme centrale de la Médiathèque départementale	1.4.1 Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services de la lecture publique
Axe 2 Développer et valoriser le rôle social et culturel de la lecture publique porté par les bibliothèques	2.1 Construire des partenariats avec les différentes structures relevant de la compétence du Département	2.1.1 Mettre en place un dispositif favorisant l'accès au livre et à l'écrit dès la petite enfance 2.1.2 Rencontrer les services du département en charge des PA/PH, petite enfance, insertion, collèges pour définir les partenariats futurs 2.1.3 Rencontrer les acteurs locaux (école de musique, mission locale, ADMR, ...) pour définir les partenariats futurs
	2.2 Favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les établissements scolaires, notamment via les CDI	2.2.1 Présenter la Médiathèque Départementale et son réseau aux documentalistes des collèges
	2.3 Valoriser l'action culturelle de Département par le biais des bibliothèques	2.3.1 Développer l'offre d'action culturelle de la Médiathèque départementale en collaboration avec le service culture du département
Axe 3 Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme. Réduire les disparités territoriales dans l'accès au numérique	3.1 Faire évoluer les pratiques des bibliothèques dans le domaine des nouvelles technologies	3.1.1 Prêter des supports numériques chargés et former les bibliothèques à leur usage
	3.2 Développer une offre numérique diversifiée pour les habitants du Rhône valorisée par les bibliothèques	3.2.1 Intégrer l'offre numérique dans les collections de la Médiathèque départementale
	3.3 Susciter des échanges et créer des synergies sur des pratiques innovantes autour du numérique	3.3.1 Proposer aux équipes de bibliothèques des outils collaboratifs et d'échanges des pratiques
Axe 4 Mettre en place des outils de communications du schéma et des actions de la Médiathèque départementale	4.1 Faire connaître la mission de lecture publique auprès des Rhodaniens par une campagne d'information	4.1.1 S'inscrire dans la politique de communication de la Direction Culture, Tourisme et Action Internationale
	4.2 Faire connaître la mission de lecture publique auprès d'éventuels partenaires	4.2.2 Organiser le portage institutionnel et politique du schéma départemental de Lecture publique
Axe 5 Assurer le suivi et l'évaluation du Schéma de Lecture publique	5.1 Vérifier la réalisation et mesurer l'impact du schéma de Lecture publique	5.1.1 Mettre en place des instances de suivi
		5.1.2 Évaluer le schéma de Lecture publique

Axe stratégique n°1

Construire un réseau de bibliothèques du XXIème siècle consolidé par des coopérations territoriales

Objectifs opérationnels

- 1.1 Amplifier la démarche de construction de réseaux territoriaux de bibliothèques dans le cadre des EPCI en s'appuyant sur le portage politique des élus départementaux
- 1.2 Organiser la prise en compte par les bibliothèques des attentes et des pratiques actuelles des publics
- 1.3 Adapter et cibler les aides du Département à la lecture publique sur la base de périmètres redéfinis et avec des critères révisés
- 1.4 Participer à la structuration du territoire en relocalisant la plate-forme centrale de la Médiathèque départementale

Fiche n° 1.1.1	Créer et promouvoir des outils d'analyse et d'aide à la décision pour les élus d'un territoire
Amplifier la démarche de construction de réseaux territoriaux de bibliothèques dans le cadre des EPCI en s'appuyant sur le portage politique des élus départementaux	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Les élus ont besoin d'avoir toutes les données nécessaires à l'évaluation de la politique de lecture publique à l'échelle d'un territoire. La Médiathèque départementale est en mesure de fournir des éléments d'analyse spécifiques et comparés sur l'activité des bibliothèques.
	Objectifs
	Permettre aux élus municipaux, communautaires et départementaux d'avoir une idée précise de l'activité, des moyens et des besoins des bibliothèques par rapport au réseau départemental et aux moyennes nationales. Motiver et inciter les élus à agir en faveur de la création de réseaux de lecture publique.
	Description de l'action
	Élaborer et adresser chaque année aux élus d'un territoire un document d'analyse et d'évaluation des bibliothèques.
	Calendrier
	2015 : Élaboration des critères nécessaires au document. 2016 : Création et envoi du 1 ^{er} document.
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	Pilote Médiathèque départementale. Partenaires Service communication, Service du Livre et de la Lecture, Service cartographie. Moyens humains Équipe de direction de La Médiathèque Départementale, Référénts de territoires.
Indicateurs de suivi-évaluation	
Résultat Production de l'outil chaque année.	
Risques et facteurs clés de succès	
Facteurs clés de succès Adéquation du guide aux attentes des élus. Facilité d'utilisation	

Fiche n° 1.1.2	Inciter à l'acquisition d'un portail documentaire par EPCI en contribuant au financement de l'outil informatique
Amplifier la démarche de construction de réseaux territoriaux de bibliothèques dans le cadre des EPCI en s'appuyant sur le portage politique des élus départementaux	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Le Schéma de Département de la Lecture Publique (SDLP) incite les bibliothèques d'un même territoire à coopérer (mise en réseau). Cette coopération ne peut se faire sans moyens techniques dont le principal est la mise en place d'un portail documentaire commun. De plus, les bibliothèques ne peuvent proposer à leurs adhérents des contenus numériques si elles ne disposent pas d'une technologie adaptée dans leur portail.
	Objectifs
	Permettre à un EPCI de doter les bibliothèques d'un outil documentaire de qualité favorisant la mise en réseau. Permettre aux bibliothèques d'un EPCI de proposer à leurs adhérents un ensemble de services en ligne performants.
	Description de l'action
	Contribuer au financement à hauteur de 50 % et dans la limite de 15 000 € d'un portail dans le cadre d'un réseau de bibliothèques. Aider à la mise en place du projet : élaboration du cahier des charges, participation au jury, accompagnement à la mise en place.
Calendrier	
Étaler le financement sur la durée du Schéma suivant les demandes du territoire. Ce financement s'élèvera au maximum à 195 000€ sur 5 ans à raison de 45 000€ par an les quatre premières années et 15 000€ la dernière année. Jusqu'à 3 financements par an sur la durée du schéma : 2015 : 3 financements maximum 2016 : 3 financements maximum 2017 : 3 financements maximum 2018 : 3 financements maximum 2019 : 1 financement	
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilotes Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires EPCI, Responsables des bibliothèques du réseau, Coordinateur intercommunal, MDR (instruction de la subvention), Service d'aide aux communes (Élaboration des modalités de financement), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).</p> <p>Moyens humains Agents de la Médiathèque départementale.</p> <p>Moyens matériel Jusqu'à 45 000€ par an sur la durée du schéma.</p>	

Fiche n° 1.1.2	<p align="center"><i>Inciter à l'acquisition d'un portail documentaire par EPCI en contribuant au financement de l'outil informatique</i></p>
	<p align="center">Indicateurs de suivi-évaluation</p>
	<p>Réalisation Nombre de projets réalisés et financés. Résultat Nombre de réalisations en fin de schéma.</p>
	<p align="center">Risques et facteurs clés de succès</p>
<p>Risques Aide financière insuffisante, Pas de portage politique. Facteurs clés de succès Présence d'un coordinateur réseau, Montant suffisant de financement, Subvention supplémentaire de la DRAC par projet, Implications des bibliothèques du territoire dans le projet.</p>	

Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action

L'EPCI est l'échelle pertinente pour favoriser la coopération entre les bibliothèques. La politique du Département est d'encourager les projets des EPCI. La mise en place de réseaux de bibliothèques à l'échelle d'un EPCI se heurte aux faibles moyens en ressources humaines dans les bibliothèques et au manque de professionnalisme des équipes. La prise en charge partielle et sur une période déterminée d'un poste de coordinateur réseau lecture publique/Action culturelle faciliterait l'adhésion des élus communautaires au projet et rassurerait les équipes quant à la faisabilité technique.

Objectifs

Permettre la création et la mise en œuvre de réseaux pérennes de bibliothèques. Apporter un service de qualité à la population. Appuyer les initiatives culturelles et sociales sur un territoire. Relayer les actions de la Médiathèque départementale et rendre plus visible son expertise.

Description de l'action

Financement d'un poste de catégorie A ou B de façon dégressive sur trois ans. Financement, selon conditions et modalités à définir avec le service d'aides aux communes, du poste à hauteur de :
Première année : 50 % dans la limite de 25 000€ par poste
Deuxième année : 40 % dans la limite de 20 000€ par poste
Troisième année : 20 % dans la limite de 10 000€ par poste
 Sensibilisation des élus intercommunaux et communaux
 Jusqu'à trois postes financés par an.

Calendrier

Création d'un à trois postes par an sur la durée du schéma.

Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)

Pilotes

Médiathèque départementale,
Mission coordination des territoires.

Partenaires

EPCI.

Moyens humains

Agents de la Médiathèque départementale et des services partenaires.

Moyens matériels

Le financement s'étendra au-delà du schéma et sera au maximum de :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
3	75 000	60 000	30 000					
3		75 000	60 000	30 000				
3			75 000	60 000	30 000			
3				75 000	60 000	30 000		
1					25 000	20 000	10 000	
Total	75 000	135 000	165 000	165 000	115 000	50 000	10 000	715 000

Fiche n° 1.1.3	<i>Inciter au recrutement de coordinateurs réseau en contribuant au financement du poste par EPCI</i>
	<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi-évaluation</p> <p>Réalisation Nombre de postes programmés et financés par an.</p> <p>Résultat Nombre de réseaux ayant un coordinateur à la fin de la période du schéma. Pérennisation des postes.</p> <p style="text-align: center;">Risques et facteurs clés de succès</p> <p>Risques Aides financières absentes ou inexistantes. Refus des élus communautaires de s'engager dans la construction d'un réseau et du financement d'un poste sur le long terme.</p> <p>Facteurs clés de succès Soutien des élus départementaux et engagement des élus communautaires.</p>

Fiche n° 1.2.1	Adapter l'offre de formation aux orientations du schéma.
Organiser la prise en compte par les bibliothèques des attentes et des pratiques actuelles des publics	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Les équipes bénévoles ou salariés du réseau départemental ont un besoin important de formation continue pour permettre aux bibliothèques d'adapter leurs services et leurs pratiques.</p> <p>Le programme de formation proposé par la Médiathèque départementale est très apprécié mais doit tenir compte des demandes du réseau et des nouvelles orientations du schéma, en particulier sur le numérique.</p>
	Objectifs
	<p>Augmenter l'offre de formation à destination d'un même territoire (EPCI) pour favoriser la création et la vie des réseaux.</p> <p>Professionnaliser les pratiques des équipes des bibliothèques du réseau.</p> <p>Ouvrir les formations à d'autres acteurs suivant les objectifs définis (services départementaux, élus, acteurs locaux, acteurs culturels et éducatifs, ...).</p> <p>Améliorer l'utilisation par les bibliothèques du réseau des services offerts par la Médiathèque Départementale.</p>
	Description de l'action
	<p>Établir un nouveau plan de formation décliné sur 5 ans répondant aux objectifs cités dans le schéma.</p> <p>Intégrer de nouveaux supports de formations (formation à distance, visioconférences, ...)</p> <p>Insérer la vidéo-formations dans l'espace dédié du site Internet de la Médiathèque départementale.</p>
Calendrier	
<p>2015 : Élaboration du plan de formation, Choix et création des nouveaux supports de diffusion.</p> <p>2016 : Mise en œuvre du nouveau programme.</p>	
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilote Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires Organismes et cabinets de formation, Direction des Usages Numériques.</p> <p>Moyens humains Médiathèque départementale, Service communication.</p> <p>Moyen matériel Logiciel pour créer des tutoriels et des vidéos, Matériel vidéo, Augmentation du budget formation de 8000€ (augmentation de 20 %), Mission coordination des territoires.</p>	

Fiche n° 1.2.1	<i>Adapter l'offre de formation aux orientations du schéma.</i>
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<p>Réalisation Mise en œuvre du nouveau plan de formation.</p> <p>Résultats Nombre de formations/de stagiaires par territoire.</p>
	Risques et facteurs clés de succès
	<p>Risques Incitations trop faibles à se former (non-remboursement des frais des stagiaires par leurs communes, éloignement géographique, ...).</p> <p>Facteurs clés de succès Bonne communication sur les plans de formation.</p>

Fiche n° 1.2.2	Planifier des temps d'échanges autour de pratiques professionnelles innovantes
Organiser la prise en compte par les bibliothèques des attentes et des pratiques actuelles des publics	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Les bibliothèques du réseau départemental sont avides d'échanges à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour découvrir et apprendre, • pour partager pratiques, connaissances et expériences. <p>Ces temps d'échanges, sont aussi l'occasion de formations par les pairs et permettent de mettre en synergie des structures, des équipes et d'améliorer la qualité de l'ensemble des bibliothèques.</p>
	Objectifs
	<p>Permettre aux bibliothèques du réseau de s'approprier rapidement des actions nouvellement expérimentées par d'autres bibliothèques. Conforter la mutualisation. Installer une dynamique de partage du savoir et des connaissances. Favoriser le développement d'une offre numérique.</p>
	Description de l'action
	<p>Planifier deux temps annuel d'échanges au sein du réseau de la Médiathèque départementale. Repérer les expériences innovantes réussies via le forum du site Internet de la Médiathèque départementale et les retours d'informations des référents de territoire de la Médiathèque départementale. Organiser matériellement ces temps d'échanges et apporter une aide à la valorisation des contenus (communication mise en place de tutoriel). Mettre à disposition sur le site de la Médiathèque Départementale les contenus et les comptes-rendus des échanges et les documents produits.</p>
Calendrier	
<p>Lancer cette action lors de la journée de rassemblement des bibliothèques en novembre 2015.</p>	
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilote Médiathèque départementale. Partenaires Direction des Usages Numériques (Visioconférence), Bibliothécaires du réseau, Service communication. Moyens humains Agents de la Médiathèque départementale. Moyens matériels Supports techniques et informatiques : ordinateurs portables, caméra, matériel vidéo, ...</p>	

Fiche n° 1.2.2	<i>Planifier des temps d'échanges autour de pratiques professionnelles innovantes</i>
	<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi-évaluation</p> <p>Réalisations Mis en place de tableaux de bord sur la fréquentation des bibliothèques. Nombre de contenus mis en ligne.</p> <p>Résultats Recensement des initiatives développées. Mise en place régulière des échanges.</p> <p style="text-align: center;">Risques et facteurs clés de succès</p> <p>Risques Rendez-vous supplémentaires dans des plannings déjà très chargé. Difficulté à repérer des contenus innovants.</p> <p>Facteurs clés de succès Participation active des bibliothèques. Utilisation du forum. Mise en place de la retransmission par visioconférence.</p>

Fiche n° 1.3.1	Mettre en place de nouvelles conventions adaptées au contexte actuel
Adapter et cibler les aides du Département à la lecture publique sur la base de périmètres redéfinis et avec des critères révisés	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Les missions actuelles de la Médiathèque départementale sont définies par rapport à des conventions signées à partir de 2000 entre le Département et les communes ayant des bibliothèques de statut municipal ou associatif.</p> <p>Ces conventions ont contribué à produire des effets positifs de qualification, mais elles ne sont plus en phase avec l'évolution du réseau de lecture public du Rhône et des services proposés par la Médiathèque départementale.</p>
	Objectifs
	<p>Élaborer de nouvelles conventions de partenariat définissant les missions de chaque établissement selon son niveau d'intégration au sein du réseau, les aides financières techniques, humaines mises à disposition par le département.</p> <p>Ces conventions devront engager les 3 parties (Médiathèque Départementale, bibliothèque municipale, M, communes ou EPCI) pour assurer un service de lecture publique de qualité au moyen d'un véritable projet culturel.</p>
	Description de l'action
	<p>Rédiger des projets de convention à destination des EPCI ou des communes avec les critères demandés et les services offerts.</p> <p>Faire voter les nouvelles conventions.</p> <p>Mettre en place de nouvelles conventions avec chaque bibliothèque du réseau en fonction de son évolution.</p> <p>Évaluer chaque année les conventions et actualiser l'état des lieux.</p>
	Calendrier
	<p>2^{ème} semestre 2015 : vote des nouvelles conventions.</p> <p>2016 : mise en place progressive des nouvelles conventions.</p>
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilote Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires DDT, Service juridique, Communes/communautés de communes.</p> <p>Moyens humains Mobilisation de l'équipe de direction de la Médiathèque départementale.</p>	
Indicateurs de suivi-évaluation	

Fiche n° 1.3.1	<i>Mettre en place de nouvelles conventions adaptées au contexte actuel</i>
	<p>Résultat Nombre de nouvelles conventions signées par type de bibliothèques.</p>
	Risques et facteurs clés de succès
	<p>Risques Proposition de conventions par les communes, non conformes aux critères demandés</p> <p>Facteurs clés de succès Adéquation des aides financières et services offerts avec les attentes des communes ; implication des élus locaux du Département</p>

Fiche n° 1.4.1	Construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services de la lecture publique
Participer à la structuration du territoire en relocalisant la plateforme centrale de la Médiathèque départementale	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Au regard de la l'évolution du Département du Rhône, le service de lecture publique n'assurera plus le suivi des 39 bibliothèques situées sur le territoire de la Métropole de Lyon au 31/12/2016. Ce qui amène, le Département à proposer la réimplantation de la plateforme de la Médiathèque départementale, au plus près des bibliothèques du territoire départemental, soit dans le sud-ouest du département.
	Objectifs
	Rapprocher la plateforme de son réseau Améliorer les conditions de prestations des différents services de la Médiathèque départementale : desserte, médiation, formation, ...
	Description de l'action
	Inscription du projet dans le CPER. Estimation du coût global à 3 700 000 € pour un bâtiment d'une surface minimum de 1 500 m ² et les abords.
	Calendrier
	Mars 2015 : Inscription dans le CPER Fin 2017 : Déménagement
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilotes Service du Patrimoine, Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires Direction de la commande publique, État, DRAC.</p> <p>Moyens humains</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
Résultat Bâtiment adapté aux fonctionnalités spécifiques du service.	
Risques et facteurs clés de succès	
<p>Risques Budget insuffisant à la réalisation d'un bâtiment de qualité.</p> <p>Facteurs clés de succès Un lieu emblématique de la politique culturelle du Département.</p>	

Axe stratégique n°2

Développer et valoriser le rôle social et culturel de la lecture publique porté par les bibliothèques

- 2.1 Construire des partenariats avec les différentes structures relevant de la compétence du Département
- 2.2 Favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les établissements scolaires, notamment via les CDI
- 2.3 Valoriser l'action culturelle du Département par le biais des bibliothèques

Fiche n° 2.1.1	Mettre en place un dispositif favorisant l'accès au livre et à l'écrit dès la petite enfance
Construire des partenariats avec les structures relevant des compétences du Département	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>De nos jours, de nombreux enfants, même les plus petits, ont plus facilement accès à l'écran qu'au support papier, il est donc important de sensibiliser les parents et l'entourage immédiat de l'enfant (famille, assistantes maternelles) à l'importance de la lecture aux tout-petits.</p> <p>L'idée que l'enfant de moins de 3 ans puisse s'intéresser à un livre est moins répandu qu'on ne le croit et tous les bébés n'ont pas accès à un livre.</p> <p>Les bibliothèques et les structures d'accueil de la petite enfance sont désireuses de trouver des actions communes valorisant le rapport au livre.</p> <p>Selon une étude de l'OCDE, menée entre 2010 et 2012 en France, on observe une augmentation des enfants en difficulté avec la lecture.</p>
	Objectifs
	<p>Contribuer à lutter contre l'illettrisme en sensibilisant les parents et l'entourage de l'enfant à l'importance de la lecture.</p> <p>Réduire les inégalités en matière d'accès aux livres</p> <p>Valoriser la création artistique et littéraire de qualité.</p> <p>Renforcer les liens avec les partenaires de la petite enfance du Département.</p>
	Description de l'action
<p>Organiser chaque année un concours d'auteurs pour la création d'un album.</p> <p>Éditer l'album après sélection par un jury départemental.</p> <p>Offrir, à la bibliothèque de la commune en présence des partenaires, à chaque enfant né dans l'année, le livre retenu dans des modalités à définir avec les partenaires (service de la petite enfance, bibliothécaires du réseau concernés et de la Médiathèque Départementale).</p>	
Calendrier	
<p>De mai 2015 à novembre 2015 : construction du projet avec les différents partenaires.</p> <p>Janvier 2016 : lancement du concours.</p> <p>Juin 2016 : sélection par le jury.</p> <p>Septembre à novembre 2016 : distribution.</p> <p>Opération renouvelable tous les ans pendant la durée du schéma.</p>	

Fiche n° 2.1.1	Mettre en place un dispositif favorisant l'accès au livre et à l'écrit dès la petite enfance
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilote Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires Service petite enfance du Département (PMI) Direction de la communication du Département Les acteurs locaux du secteur de la petite enfance Communes EPCI CAF</p> <p>Moyen humains Agents de la Médiathèque, responsable des partenariats. Responsable des bibliothèques. Agents de la Médiathèque Départementale.</p> <p>Moyens matériel Budget estimé à environ 6€ par album et par naissance soit environ 39 000 € par an. Possibilité d'une subvention de l'État via les CAF.</p>
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<p>Réalisation Mise en place du concours.</p> <p>Résultat Nombre d'enfants ayant reçu l'album et le nombre d'événements organisés dans le cadre de l'opération. Mise en place de relations pérennes entre le réseau départementale des bibliothèques et le/les service(s) de la petite enfance.</p>
	Risques et facteurs clés de succès

Fiche
n° 2.1.1

*Mettre en place un dispositif favorisant l'accès au livre et à l'écrit
dès la petite enfance*

Risques

Manque de financement.

Mauvaise communication auprès des partenaires concernés.

Facteurs clés de succès

Obtention de l'ensemble des financements.

Plan de communication sur l'ensemble du territoire.

Valorisation de la complémentarité des missions du Département dans le domaine de la lecture publique, de la petite enfance et l'expertise de la médiathèque.

Fiche n°2.1.2	Rencontrer les services du département en charge des PA/PH, petite enfance, insertion, collèges pour définir les partenariats futurs
Construire des partenariats avec les structures relevant des compétences du Département	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Il existe une méconnaissance mutuelle des missions et des actions des différents services départementaux et de la Médiathèque départementale, alors que les publics cibles de ces services sont des publics potentiels des bibliothèques du réseau.
	Objectifs
	Sensibiliser les services centraux et territorialisés (MDR) au rôle des bibliothèques municipales et à l'importance des réseaux de lecture publique. Développer une politique culturelle cohérente à destination de l'ensemble des publics touchés par les politiques départementales. Mutualiser les informations, les compétences et les moyens. Mixer les différents publics (PH + Petite Enfance...).
	Description de l'action
	Rencontrer les différents services centraux et territorialisés et présentation des missions de chacun.
	Calendrier
	Organisation des rencontres et conduite de projets sur l'ensemble de la durée du schéma
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilote Médiathèque Départementale</p> <p>Partenaires Direction autonomie personnes âgées, personnes handicapées, Direction Enfance, famille et PMI Directeurs de territoires</p> <p>Moyen humain Agents de la Médiathèque Départementale et des services concernés</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<p>Résultat Formalisation de projets communs</p>	
Risques et facteurs clés de succès	
<p>Risques Éparpillement dans les missions et les priorités</p> <p>Facteurs de succès Maintien des liens entre les différents partenaires Poste de responsable des partenariats à la Médiathèque Départementale</p>	

Fiche n° 2.1.1.3	<i>Rencontrer les acteurs locaux (école de musique, mission locale, ADMR,...) pour définir les partenariats futurs</i>
Construire des partenariats avec les structures relevant des compétences du Département	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Une méconnaissance réciproque des acteurs de la lecture publique (Médiathèque départementale et son réseau) et des autres acteurs locaux entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un déficit d'informations d'une partie de la population sur les services auxquels elle pourrait accéder, • une quasi-absence de partenariats entre ces différents acteurs.
	Objectifs
	<p>Permettre à la population d'accéder à de nombreuses offres de service dont celles proposées par le département. Montrer la cohérence des actions du Département auprès de la population. Valoriser l'apport des bibliothèques comme acteur sur un territoire et interface de plusieurs politiques publiques.</p>
	Description de l'action
	<p>Recenser les partenaires potentiels Organiser des rencontres par EPCI avec des acteurs locaux, connaître leurs offres de service, présenter celle de la Médiathèque départementale Faire un état des besoins des publics spécifiques (handicap, isolement, vieillesse,...) Définir un ou plusieurs partenariats possibles sur un territoire, définir un/des projet(s), le/les mettre en œuvre et (les) l'évaluer</p>
	Calendrier
	<p>2015-2016 : organisation d'une rencontre par EPCI 2017-2019 : élaboration et mise en œuvre de projets partenariaux</p>
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilote Médiathèque Départementale Partenaires Écoles de musique, Missions locales, ... Moyens humains Responsable partenariat de la Médiathèque Départementale, agents de la Médiathèque Départementale, MDR, service culture</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<p>Indicateurs de réalisation Nombre de réunions, Indicateur de résultat Nombre de projets mis en œuvre</p>	
Risques et facteurs clés de succès	
<p>Risques Manque d'adhésion des bibliothèques ou de certains partenaires Facteurs clés de succès Bonne communication entre les partenaires Poste de responsable du partenariat</p>	

Fiche n° 2.2.1	Présenter la Médiathèque Départementale et son réseau aux documentalistes des collèges
Favoriser les partenariats entre les bibliothèques et les établissements scolaires via les CDI des collèges	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Les documentalistes des collèges ne connaissent pas les services et les ressources de la Médiathèque départementale et il existe peu de passerelles entre les CDI et les bibliothèques du réseau. Les bibliothèques du réseau départemental peinent à toucher les collégiens et appréhendent mal ce public.</p>
	Objectifs
	<p>Créer des conditions favorisant les partenariats entre les bibliothèques du réseau départemental et les collèges via les CDI. Permettre aux bibliothèques du réseau départemental d'adapter leur offre en direction du public adolescent.</p>
	Description de l'action
	<p>Organiser des rencontres avec les professeurs documentalistes des collèges du Département. Ouvrir certains services de la Médiathèque départementale aux documentalistes : formation conjointe avec les bibliothécaires, action culturelle, ...</p>
Calendrier	
<p>De sept 2015 à juin 2019, rencontrer les 50 collèges (32 collèges publics et 18 collèges privés). De janvier 2016 à juin 2019 : Proposer deux formations conjointes durant la durée du schéma.</p>	
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilotes Médiathèque départementale</p> <p>Partenaires Direction des Collèges, Professeurs documentalistes, La classe.com, Bibliothécaires du réseau, Les cabinets de formations, ESPE (IUFM) Inspection Académique Directeurs de MDR pour contact avec les principaux des collèges Conseil général des jeunes</p> <p>Les moyens matériels Budget formation de la Médiathèque départementale</p> <p>Moyens humains Médiathèque départementale, Responsable partenariat, Agents de la Médiathèque départementale,</p>	

Fiche n° 2.2.1	<i>Présenter la Médiathèque Départementale et son réseau aux documentalistes des collèges</i>
	Indicateurs de suivi-évaluation
	<p>Réalisation Le nombre de rencontres, le nombre formations réalisées et le nombre de documentalistes participant.</p> <p>Résultat Nombre d'actions mises en place en partenariat collèges/bibliothèques du réseau.</p>
	Risques et facteurs clés de succès
<p>Risques Manque d'implication des acteurs de terrains. Difficulté pour toucher le personnel enseignant.</p> <p>Facteurs clés de succès Informations auprès des documentalistes et des inspecteurs d'académie (IEN). Forte communication autour des rencontres. Soutien fort des directeurs des MDR.</p>	

Fiche n°2.3.1	Développer l'offre d'action culturelle de la Médiathèque départementale en collaboration avec le service culture du département
Relayer l'action culturelle du Département par le biais des bibliothèques	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Sur certains territoires les bibliothèques sont les seuls lieux d'action culturelle. Depuis plusieurs années, la Médiathèque départementale propose une programmation de spectacles et d'actions culturelles calibrés spécifiquement pour les bibliothèques à partir du dispositif « Rhône en scène » et de partenariats avec les musées départementaux. Compte tenu du succès de cette offre et des nouveaux objectifs culturels du département, une co-construction est à mettre en place avec le service culture.</p>
	Objectifs
	<p>Dynamiser l'image de la bibliothèque publique. Offrir un accès à une programmation culturelle à des personnes qui en sont éloignées, qu'elles fréquentent ou non une bibliothèque. Faire rayonner l'offre culturelle du département.</p>
	Description de l'action
	<p>Co-construire une offre d'action culturelle avec le service culture. Promouvoir cette offre auprès des bibliothèques et plus particulièrement dans les territoires les plus éloignés. Accompagner la mise en œuvre des actions et procéder à leur évaluation.</p>
	Calendrier
	<p>Programmation à partir de 2015, puis annuellement durant toute la durée du schéma</p>
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilotes Médiathèque départementale Partenaires Service culture, musée, archives, cultur'en bus Moyens humains Médiathèque départementale responsable action culturelle Moyens matériels Budget action culturelle de la Médiathèque départementale. et service culture</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<p>Réalisation Mise en place effective d'une programmation annuelle élaborée en concertation Résultat Nombre de spectacles et créations déployés dans les bibliothèques</p>	
Risques et facteurs clés de succès	
<p>Risque Manque d'implication des bibliothèques Facteurs clés de succès Attente forte des bibliothèques Gratuité de l'offre</p>	

Axe stratégique n°3

*Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme.
Réduire les disparités territoriales dans l'accès au numérique*

- 3.1 Faire évoluer les pratiques des bibliothèques dans le domaine des Nouvelles technologies
- 3.2 Développer une offre numérique diversifiée pour les habitants du Rhône valorisée par les bibliothèques
- 3.3 Susciter des échanges et créer des synergies sur des pratiques innovantes autour du numérique

Fiche n°3.1.1	Prêter des supports numériques chargés et former les bibliothèques à leur usage
Faire évoluer les pratiques des bibliothèques dans le domaine des nouvelles technologies	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	La nécessité de développer des ressources numériques est l'une des préconisations soulignée par l'inspection générale lors du bilan du premier schéma. Pour atteindre l'objectif départemental de réduction de la fracture numérique, il est nécessaire que la Médiathèque départementale propose des supports numériques aux bibliothèques hésitant à se lancer.
	Objectifs
	Lever les réticences de certaines équipes à l'utilisation du numérique, par la mise à disposition de supports et l'accompagnement de la Médiathèque départementale. Permettre aux Rhodaniens d'accéder à des ressources numériques que leur bibliothèque ne peut leur proposer. Diversifier l'offre de prêts. Former les bibliothécaires du réseau aux supports numériques.
	Description de l'action
	Acheter, préparer et prêter 20 liseuses, 8 tablettes avec des contenus sélectionnés (applications, livres numériques gratuits et payants) Proposer aux bibliothécaires du réseau des ateliers pour l'utilisation de ces supports.
	Calendrier
	<p>1^{er} semestre 2015 : Achat du matériel, Sélection et chargement des contenus, Sélection des territoires ciblés.</p> <p>A compter de septembre 2015 : Formation et prêt du matériel.</p>
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilotes Médiathèque départementale</p> <p>Partenaires Direction des Usages Numériques, Direction de la communication, Les agents de la Médiathèque départementale, Partenaires du réseau. Moyens financiers 5 880 € (Direction des Usages Numériques)</p>	
Indicateurs de suivi-évaluation	
<p>Réalisation Le nombre de prêts de liseuses et tablettes aux bibliothèques.</p> <p>Résultat Le nombre de prêts de liseuses aux adhérents des bibliothèques. Nombre de bibliothèque ayant acheté des supports à l'issue de l'expérience.</p>	

Risques et facteurs clés de succès

Risque

Absence d'accès à un réseau internet et de wifi dans les bibliothèques

Budget insuffisant pour le renouvellement du matériel et l'achat de ressources numériques

Manque d'implication des équipes des bibliothèques du réseau

Facteurs clés de succès

Bonne communication des bibliothèques auprès de leurs usagers (aide la Médiathèque départementale)

Fiche n°3.2.1	Intégrer l'offre numérique dans les collections de la Médiathèque départementale
Développer une offre numérique diversifiée pour les habitants du Rhône valorisée par les bibliothèques	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Les bibliothèques sont confrontées à une véritable révolution de leurs pratiques avec l'arrivée des ressources numériques. Elles doivent désormais accorder une place à des documents dématérialisés au sein de leur collection physique La collection de la Médiathèque départementale doit s'enrichir de ressources numériques adaptées aux attentes des publics fréquentant les bibliothèques du réseau départemental
	Objectifs
	Proposer aux habitants du Rhône une offre numérique diversifiée Vulgariser l'usage des ressources numériques auprès des adhérents des bibliothèques du réseau
	Description de l'action
	Adapter l'offre documentaire de la Médiathèque départementale en équilibrant les différents contenus
	Calendrier
	Second semestre 2015 : acquisition de nouvelles ressources numériques à hauteur de 12 % du budget d'acquisition documentaire (livres, DVD, CD, ...) estimé à 34 000€. Consacrer 25 % de ce budget à la fin du schéma.
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	<p>Pilotes Médiathèque départementale</p> <p>Partenaires Direction des Usages Numériques</p> <p>Moyens humains Agents de la MD</p> <p>Moyen matériel Adaptation du portail Possibilité de subventions de la DRAC</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	
<p>Réalisation Acquisitions des ressources numériques à hauteur des budgets prévus Mise à disposition de ces ressources via le portail de la Médiathèque départementale sur inscription des usagers par les bibliothèques du réseau</p> <p>Résultat Nombres d'inscriptions et temps de consultation des ressources numériques</p>	
Risques et facteurs clés de succès	
<p>Risque Baisse des budgets d'acquisition</p> <p>Facteurs clés de succès Obtention de la subvention DRAC</p>	

Fiche n°3.3.1	Proposer aux équipes de bibliothèques des outils collaboratifs et d'échanges des pratiques
Susciter des échanges et créer des synergies sur des pratiques innovantes autour du numérique	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Les équipes des bibliothèques désireuses de collaborer sur un territoire sont demandeuses d'outils collaboratifs portés par la Médiathèque départementale
	Objectifs
	Faciliter les échanges professionnels entre les équipes des bibliothèques au sein d'un réseau Faciliter la création de réseaux intercommunaux des bibliothèques
	Description de l'action
	Travailler avec la Direction des Usages du Numérique qui dispose des outils adéquats, pour les mettre à disposition des bibliothèques du réseau départemental Former les agents de la Médiathèque départementale sur l'utilisation de cet outil pour qu'ils soient un relais auprès des équipes des bibliothèques
	Calendrier
	A partir du 2 ^{ème} semestre 2015
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	Pilotes : Médiathèque départementale Direction des Usages Numériques Partenaires : Les équipes des bibliothèques Moyens humains Personnels de la Direction des Usages Numériques et de la Médiathèque Départementale (Responsable informatique-Numérique)
	Indicateurs de suivi-évaluation
	Réalisation : Nombre d'espaces collaboratifs ouverts Résultat Taux d'utilisation des espaces ouverts
Risques et facteurs clés de succès	
Risque Refus de la Direction des Usages Numériques Facteurs de succès Communication sur la mise en place de cette offre Appropriation des outils	

Axe transversal n°4

Mettre en place des outils de communications du schéma et des actions de la Médiathèque départementale

- ➔ 4.1 S'inscrire dans la politique de communication de la Direction Culture, Tourisme et Action Internationale et du Département
- ➔ 4.2 Organiser le portage institutionnel et politique du schéma départemental de Lecture publique

Fiche n° 4.1	<i>S'inscrire dans la politique de communication de la Direction Culture, Tourisme et Action Internationale et du Département.</i>
Mettre en place des outils de communication et de valorisation du schéma et des actions de la Médiathèque départementale	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	La Médiathèque départementale est rarement intégrée dans les campagnes de communication institutionnelle Un affichage régulier augmenterait sa visibilité et faciliterait son action
	Objectifs
	Affirmer l'identité de la Médiathèque départementale et promouvoir la politique de lecture publique du Département à travers son schéma, en s'appuyant sur la communication institutionnelle à destination des habitants du territoire, des équipes des bibliothèques, des élus (départementaux, communautaires et municipaux)
	Description de l'action
	Travailler avec le service communication pour élaborer les supports nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> • document synthétique de présentation du schéma de Lecture publique (papier, site intranet et internet), • Campagnes de communication régulières sur les prestations courantes et l'évènementiel (abribus, flyers, supports innovants ...)
	Calendrier
	1^{er} semestre 2015 Élaboration et diffusion du document de synthèse du schéma, présence sur les sites intranet et internet du département, présence sur les réseaux sociaux. Durant toute la durée du schéma : communication institutionnelle régulière.
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	Pilotes Médiathèque départementale et Service Communication Partenaires Cultur'en bus Moyens humains Agents des services concernés Moyens matériels
Indicateurs de suivi-évaluation	
Résultat Taux de fréquentation des supports WEB	
Risques et facteurs clés de succès	
Facteurs clés de succès Implication des services concernés	

Fiche n° 4.2	Organiser le portage institutionnel et politique du Schéma départemental de Lecture publique
Mettre en place des outils de communication et de valorisation du schéma et des actions de la Médiathèque départementale	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	Un portage politique et institutionnel fort du schéma est la condition nécessaire à sa réussite
	Objectifs
	Faire connaître et promouvoir le schéma auprès des partenaires du Département.
	Description de l'action
	Organiser, dans chaque territoire, des réunions à l'invitation des Conseillers Départementaux et en présence des équipes de direction des MDR, à l'intention des élus et des équipes des bibliothèques.
	Calendrier
	À partir du 2^{ème} semestre 2015
	Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)
	Pilote Médiathèque départementale Partenaires Secrétariat des élus Moyens humains Équipe de la Médiathèque Départementale
Indicateurs de suivi-évaluation	
Résultat Nombre de réunions réalisées	
Risques et facteurs clés de succès	
Facteurs clés de succès Adhésion des élus	

Axe transversal n°5

Assurer l'évaluation et le suivi du Schéma de Lecture publique

→ 5.1.1 Vérifier la réalisation et mesurer l'impact du schéma

Fiche n° 5.1.1	<i>Mettre en place des instances de suivi</i>
Vérifier la réalisation et mesurer l'impact du schéma	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>Le suivi du schéma permet d'observer les ressources utilisées et les réalisations effectuées afin de suivre l'état d'avancement des différents axes définis.</p> <p>Les différents outils mis en place pour ce suivi permettront, si nécessaire, d'améliorer le pilotage du schéma, en s'interrogeant, sur l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés, sur les écarts, de constater d'éventuels problèmes sur la réalisation de certains objectifs et sur les actions à trouver pour y remédier.</p> <p>Ce suivi permet de rendre compte de la mise en œuvre des objectifs du schéma et produire de l'information susceptible d'alimenter d'autres démarches : communication autour du schéma, évaluation, ...</p>
	Objectifs
	<p>Mettre en place un comité technique de suivi du schéma.</p> <p>Assurer un suivi régulier du schéma à l'aide d'indicateurs pour chaque action.</p> <p>Réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du schéma.</p> <p>Communiquer/valoriser les informations sur l'avancement du schéma.</p>
	Description de l'action
	<p>Définir le rôle, la composition et la fréquence de réunion du comité technique de suivi du schéma.</p> <p>Définir des indicateurs pertinents permettant de suivre les actions du schéma dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Puis organiser le recueil et le traitement des données pour renseigner les indicateurs définis.</p> <p>Produire un rapport annuel de l'état d'avancement des actions du schéma, composé de l'ensemble des indicateurs renseignés et d'une analyse de l'avancée de chaque action (explication des freins/de la réussite des actions, ...).</p> <p>Définir les modalités de communication autour de la production des données de suivi (rapport de l'Assemblée départementale, publication intranet/internet, diffusion auprès des bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale et des Rhodaniens, ...).</p>
Calendrier	
<p>Mai 2015 à septembre 2015 : Définition des indicateurs.</p> <p>4^{ème} trim. 2015 : Mise en place du comité technique, opérationnalité des outils de recueil.</p> <p>1^{er} sem. 2016 : Définition du "plan" de communication concernant le suivi.</p> <p>3^{ème} trim. 2016 : première restitution au Comité de pilotage ; premier bilan annuel.</p>	
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilote Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires Services centraux, Direction de la communication.</p> <p>Moyens humains Agents de la Médiathèque départementale. Direction de la communication.</p>	

<p>Fiche n° 5.1.1</p>	<p><i>Mettre en place des instances de suivi</i></p>
	<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi-évaluation</p> <p>Réalisation Mise en place d'une instance de suivi du schéma (comité technique). Définition d'indicateurs pour toutes les actions du schéma. Production d'un bilan annuel. Respect des différents calendriers.</p> <p>Résultat Proportion d'indicateurs de résultats et d'impacts dans l'ensemble des indicateurs définis. Fréquentation de la page intranet/internet. Nombre de plaquettes diffusées et public destinataire.</p> <p style="text-align: center;">Risques et facteurs clés de succès</p> <p>Risques Manque d'indicateurs de résultats et d'impacts, les plus utiles pour alimenter les travaux d'évaluation. Problème de qualité des données d'activité du réseau de lecture publique qui peuvent servir à la construction de certains indicateurs.</p> <p>Facteurs clés de succès Travail en amont sur le système d'indicateurs de suivi (avant la mise en place du schéma).</p>

Fiche n° 5.1.2	<i>Évaluer le schéma</i>
Vérifier la réalisation et mesurer l'impact du schéma	Éléments de diagnostic/Justification de la pertinence de l'action
	<p>L'évaluation consiste à mesurer les effets et impacts du schéma sur la politique de lecture publique et à apprécier la qualité de cette politique en fonction de critères objectifs (pertinence, cohérence, utilité, efficacité, efficience, ...).</p> <p>Cette évaluation permet la prise de décision en réorientant les actions si nécessaire, de rendre compte des résultats produits par le schéma et d'alimenter la communication sur le schéma et sa réalisation.</p>
	Objectifs
	<p>Mettre en place une instance d'évaluation du schéma (comité technique). Réaliser une évaluation à mi-parcours en 2017. Réaliser l'évaluation finale (2020).</p>
	Description de l'action
	<p>Définir le rôle, la composition et la fréquence de réunion du comité technique d'évaluation du schéma</p> <p>L'évaluation à mi-parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le cahier des charges • Réaliser l'évaluation (ou confier sa réalisation à un prestataire) • Utiliser les conclusions de l'évaluation pour la suite du schéma <p>L'évaluation finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le cahier des charges • Réaliser l'évaluation (ou confier sa réalisation à un prestataire) • Utiliser les conclusions de l'évaluation pour préparer un nouveau schéma
	Calendrier
	<p>1^{er} semestre 2016 : mise en place du comité technique. 1^{er} semestre 2017 : rédaction du cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours. 2^{ème} semestre 2017 : réalisation de l'évaluation (présentation des résultats fin 2017). 2^{ème} semestre 2019 : rédaction du cahier des charges de l'évaluation finale. 1^{er} semestre 2020 : réalisation de l'évaluation (présentation des résultats fin 2020).</p>
Gestion de l'action (pilote- partenaires-moyens)	
<p>Pilote Médiathèque départementale.</p> <p>Partenaires Services centraux / éventuellement prestataire extérieur.</p> <p>Moyens humains Mobilisation régulière d'agents de la Médiathèque départementale, et mobilisation plus ponctuelle de la Direction de la communication.</p>	

Fiche n° 5.1.2	<i>Évaluer le schéma</i>
	<p style="text-align: center;">Indicateurs de suivi-évaluation</p> <p>Réalisation Mise en place d'une instance d'évaluation du schéma (Comité de pilotage). Respect du calendrier.</p> <p>Résultat En quoi l'évaluation a-t-elle permis de faire changer les choses : nombre d'actions modifiées ou ajustées après l'évaluation à mi-parcours.</p> <p style="text-align: center;">Risques et facteurs clés de succès</p> <p>Risques Conclusions de l'évaluation à mi-parcours non prises en compte pour ajuster les actions schéma. Retards dans le calendrier de mise en œuvre des évaluations (délais importants si une commande est passée à un prestataire, ...).</p> <p>Facteurs clés de succès Vraie implication des acteurs concernés par cette évaluation, au delà de la Médiathèque départementale et de l'Observatoire départemental (élus, acteurs du réseau, autres services départementaux, ...).</p>

ANNEXES

ANNEXE 1

BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

FONCTIONNEMENT		171 811,00 €
Prgm	Ligne	
1104	Entretien/Maintenance	16 700,00 €
	61521 Terrains	3 200,00 €
	61551 Matériel roulant	10 000,00 €
	6156 Maintenance	0,00 €
	6283 Frais de nettoyage des locaux	3 000,00 €
	6288 Autres services extérieurs (Déchetterie)	500,00 €
	6355 Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €
1127	Fonctionnement administratif et financier	132 111,00 €
	60611 Eau et assainissement	2 000,00 €
	60612 Énergie - Électricité	11 500,00 €
	60622 Carburants	8 500,00 €
	60632 Fournitures de petit équipement	2 000,00 €
	6064 Fournitures administratives (Équipement documents)	15 000,00 €
	6068 Autres matières et fournitures	0,00 €
	6135 Locations mobilières	100,00 €
	6182 Documentation générale et technique	36 291,00 €
	6183 Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	4 700,00 €
	6184 Versements à des organismes de formation	37 000,00 €
	6188 Autres frais divers	1 900,00 €
	6234 Réceptions	4 500,00 €
	6236 Catalogues et imprimés et publications	4 800,00 €
	6238 Publicité, publications, relations publiques - divers (Reliure)	3 000,00 €
	6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00 €
	6247 Transports collectifs du personnel	0,00 €
	6281 Concours divers (cotisations)	600,00 €
	637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	220,00 €

FONCTIONNEMENT (suite) 171 811,00 €

Prgm	Ligne	
1155	Livres, disques, cassettes, expositions et périodiques	15 000,00 €
6065	Livres HM, revues, supports culturels (biblio., médiathèques)	15 000,00 €

2192	Rémunérations d'intermédiaires / Actions culturelles	8 000,00 €
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	8 000,00 €

INVESTISSEMENT 290 000,00 €

AP		
04/2013	Matériel et mobilier	5 000,00 €

113/2012	Gestion des collections	285 000,00 €
----------	-------------------------	--------------

RECETTES

Compensation financière de la Métropole de Lyon	92 362,20 €
---	-------------

Subvention / co-financement	
-----------------------------	--

ANNEXE 2

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DU PORTAIL INTERNET DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE - 2014

Comparatif période du 1^{er} janvier au 30 novembre

Les comparaisons entre les 2 périodes s'avèrent délicates. En effet, de janvier 2013 à fin mai 2014, les données concernent l'ancienne version du site.

	Sessions	Utilisateurs	Nbre de pages visitées	Nbre de pages par session
Janvier à novembre 2013 (sur ancien site)	67903	14342	1060733	15,62
Janvier à novembre 2014 (5 premiers mois sur ancien site)	70961	16753	949505	13,48
% d'évolution	4,5 %	16,8 %	-10,5 %	-13,7 %

On constate :

- une augmentation du nombre de sessions : +4.5 %,
- une augmentation sensible du nombre d'utilisateurs : +16.8 %
- mais une diminution du nombre de pages visitées : -10.5 %

Cela s'explique, par le travail engagé pour optimiser l'ergonomie du site. Ce travail a eu pour effet de diminuer le nombre de pages consultables. : On passe d'une moyenne de 15 à 13 pages visitées par session.

On se souviendra simplement que sur l'ancienne version, bon nombre de pages étaient doublées du fait de la coexistence d'un « module » grand public accessible sans identification et d'un « module » pro (gestion du compte emprunteur notamment) destiné aux bibliothèques du réseau accessible après identification préalable.

Ce déphasage entre le nombre de sessions ouvertes, le nombre d'utilisateurs et le nombre de pages visitées va encore s'accroître dans les prochains comparatifs. Les statistiques 2014 incluent, en effet 5 mois sous l'ancienne version du site.

Si l'on compare les périodes d'octobre à novembre 2013 et octobre à novembre 2014, on constate des évolutions encore plus significatives :

- + 7.3 % en ce qui concerne les sessions,
- +29.3 % en ce qui concerne les utilisateurs,
- -23 % en ce qui concerne le nombre de pages visitées.

	Sessions	Utilisateurs	Nbre de pages visitées	Nbre de pages par session	% nouveaux venus
Octobre à novembre 2013	13577	3445	211570	15,58	19,5
Octobre à novembre 2014	14562	4456	162814	11,18	25,2
% d'évolution	7,3 %	29,3 %	-23,0 %	-28,2 %	

ANNEXE 3

TPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

DÉFINITION DES TYPOLOGIES

- A = Bibliothèque ou médiathèque assurant pleinement les missions de lecture publique :
Les 4 critères déterminants
- B = Bibliothèque ou médiathèque assurant partiellement les missions de lecture publique :
3 critères sur 6 dont 2 déterminants
- C = Bibliothèque assurant faiblement les missions de lecture publique
2 critères sur 6 dont 1 déterminant
- D = Bibliothèque assurant insuffisamment ses missions de lecture publique :
Aucun critère déterminant

LES CRITÈRES

- 1) Ensemble des critères du SLL (non déterminant) :
Personnel professionnel par tranche de 2000 habitants et / ou bénévoles formés ;
Heures d'ouverture minimum par tranche d'habitants,
Surface de la bibliothèque = 0,07 M2/ habitant,
Budget d'acquisition en fonctionnement = 2€/habitant pour les imprimés +
1€/habitant pour les collections audiovisuelles.
- 2) Publics et usages (déterminant) : mesure de l'activité :
Nombre d'emprunteurs,
Prêts par emprunteurs,
Fréquentation (à comparer avec les moyennes nationales et les communes de taille équivalente).
- 3) Niveau d'informatisation et services en lignes (non déterminant) :
Internet et multimédia au public, numérique ...
- 4) Services au public (déterminant) :
Dont l'action culturelle, la mise en place de partenariats, coopération, rayonnement
- 5) Ressources humaines (déterminant) :
Organisation de l'équipe, formation, statut de la BM
- 6) Usage des services de la Médiathèque Départementale (déterminant) :
Desserte, butinage, réservations, demande de conseils...

A : Pleinement

C : Faiblement

B : Partiellement

D : Insuffisamment

CODE INSEE	COMMUNE	TYPLOGIE
69004	Alix	B
69006	Amplepuis	A
69007	Ampuis	D
69009	Anse	A
69013	Arnas	D
69014	Aveize	A
69015	Avenas	D
69017	Bagnols	B
69018	Beaujeu	B
69019	Belleville	A
69021	Bessenay	C
69023	Blacé	C
69025	Bourg-de-Thizy	B
69027	Brignais	A
69028	Brindas	A
69030	Brullioles	B
69031	Brussieu	B
69032	Bully	D
69038	Chambost-Longessaigne	D
69039	Chamelet	D
69270	Chaponnay	C
69043	Chaponost	A
69045	Charentay	C
69047	Charnay	C
69048	Chassagny	D
69049	Chasselay	D
69050	Châtillon	A
69051	Chaussan	C
69052	Chazay-d'Azergues	A
69057	Chevinay	D
69058	Chiroubles	D
69060	Claveisolles	A
69061	Cogny	C
69062	Coise	C
69299	Colombier-Saugnieu	C
69272	Communay	C
69064	Condrieu	B
69065	Corcelles-en-Beaujolais	B
69066	Cours-la-Ville	B
69067	Courzieu	C
69070	Cublize	B
69074	Denicé	B
69076	Dommartin	C
69078	Duerne	B
69080	Échalas	D
69083	Éveux	B
69084	Fleurie	B
69086	Fleurieux-sur-l'Arbresle	B
69277	Genas	A
69092	Gleizé	A

CODE INSEE	COMMUNE	TYPOLOGIE
69093	Grandris	B
69094	Grézieu-la-Varenne	B
69095	Grézieu-le-Marché	C
69099	Haute-Rivoire	B
69280	Jons	D
69102	Joux	D
69103	Juliénas	C
69042	La Chapelle-sur-Coise	C
69107	Lamure-sur-Azergues	B
69108	Lancié	C
69110	Larajasse	C
69010	L'Arbresle	A
69024	Le Bois-d'Oingt	B
69151	Le Perréon	B
69112	Lentilly	A
69055	Les Chères	C
69097	Les Haies	D
69174	Les Sauvages	C
69114	Liergues	B
69115	Limas	B
69118	Loire-sur-Rhône	C
69119	Longes	D
69120	Longessaigne	D
69121	Lozanne	B
69122	Lucenay	D
69281	Marennes	D
69131	Messimy	A
69132	Meys	C
69133	Millery	A
69135	Monsols	B
69136	Montagny	D
69139	Montrottier	C
69140	Morancé	B
69141	Mornant	B
69145	Odenas	C
69146	Oingt	D
69148	Orliénas	B
69150	Ouroux	D
69154	Pollionnay	A
69156	Pommiers	B
69160	Poule-les-Écharmeaux	D
69161	Propières	A
69285	Pusignan	C
69162	Quincié-en-Beaujolais	B
69164	Ranchal	D
69166	Riverie	D
69169	Ronno	B
69170	Rontalon	B
69171	Sain-Bel	B
69179	Saint-Andéol-le-Château	D
69180	Saint-André-la-Côte	D

CODE INSEE	COMMUNE	TYPOLOGIE
69287	Saint-Bonnet-de-Mure	B
69182	Saint-Bonnet-des-Bruyères	C
69187	Saint-Clément-les-Places	C
69193	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	C
69195	Saint-Didier-sous-Riverie	D
69184	Sainte-Catherine	D
69189	Sainte-Colombe	D
69190	Sainte-Consoce	B
69201	Sainte-Foy-l'Argentière	D
69198	Saint-Étienne-la-Varenne	C
69200	Saint-Forgeux	B
69203	Saint-Genis-l'Argentière	B
69206	Saint-Georges-de-Reneins	C
69209	Saint-Igny-de-Vers	D
69213	Saint-Jean-de-Touslas	D
69214	Saint-Jean-la-Bussière	B
69216	Saint-Julien-sur-Bibost	C
69217	Saint-Just-d'Avray	B
69218	Saint-Lager	C
69219	Saint-Laurent-d'Agny	D
69220	Saint-Laurent-de-Chamousset	C
69222	Saint-Laurent-d'Oingt	C
69227	Saint-Martin-en-Haut	B
69228	Saint-Maurice-sur-Dargoire	D
69289	Saint-Pierre-de-Chandieu	B
69231	Saint-Pierre-la-Palud	D
69234	Saint-Romain-de-Popey	D
69235	Saint-Romain-en-Gal	D
69236	Saint-Romain-en-Gier	D
69237	Saint-Sorlin	D
69291	Saint-Symphorien-d'Ozon	C
69238	Saint-Symphorien-sur-Coise	A
69239	Saint-Vérand	B
69240	Saint-Vincent-de-Reins	C
69175	Savigny	B
69294	Sérézin-du-Rhône	B
69295	Simandres	B
69176	Soucieu-en-Jarrest	A
69177	Sourcieux-les-Mines	B
69178	Souzy	D
69241	Taluyers	C
69243	Tarare	A
69297	Ternay	D
69246	Theizé	B
69248	Thizy	B
69249	Thurins	A
69298	Toussieu	A
69252	Trèves	D
69254	Valsonne	A
69255	Vaugneray	B
69258	Vauxrenard	D

CODE INSEE	COMMUNE	TYPOLOGIE
69263	Villechenève	D
69267	Villié-Morgon	C
69268	Vourles	C
69269	Yzeron	C

ANNEXE 4

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA GESTION DU SERVICE DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU RHÔNE DE LA MÉTROPOLE DE LYON AU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

<p style="text-align: center;">CONVENTION de délégation de la gestion du service de la Médiathèque départementale du Rhône de la Métropole de Lyon au Département du Rhône</p>
--

Entre

- **LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE**, représenté par la présidente du Conseil général du Rhône en exercice, Madame Danielle CHUZEVILLE, agissant en exécution d'une délibération adoptée le 30 janvier 2015 par l'assemblée départementale, ci-après également désigné par « le Département » ;

Et

- **LA MÉTROPOLE DE LYON**, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gérard COLLOMB, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil de la Métropole en date du 26 janvier 2015, ci-après également désignée par « la Métropole ».

Il est préalablement exposé que :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles crée, à compter du 1er janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée la Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, en lieu et place du Département du Rhône.

Sur son territoire, cette nouvelle collectivité territoriale doit notamment exercer, à compter de sa création, les compétences antérieurement dévolues au Département du Rhône et, notamment, assurer la compétence relative à la lecture publique à travers la gestion d'une bibliothèque de prêt, dans les conditions définies aux articles L. 320-1 et suivants du code du patrimoine.

L'exercice de cette compétence a pour objectif de favoriser la lecture publique. Elle se traduit notamment par une aide apportée au réseau de bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants, sous la forme de conseils et formations à destination des équipes des bibliothèques en cause et de prêt d'ouvrages (livres et autres documents) aux dites bibliothèques en complément de leur propres collections.

Le nombre de bibliothèques bénéficiant en 2014 des services de la Médiathèque départementale du Rhône est de 194 dont 39 d'entre elles situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, et représentant 20 % des activités de la Médiathèque départementale.

Compte tenu de cette spécificité, la Métropole de Lyon et le Département du Rhône souhaitent exercer leur compétence respective en matière de lecture publique à partir du service existant de la Médiathèque départementale du Rhône.

La Métropole de Lyon souhaite notamment que l'actuelle Médiathèque départementale continue à assurer l'ensemble des prestations réalisées en 2014 sur son territoire pour les années 2015 et 2016.

Il convient donc de définir les conditions auxquelles la Métropole de Lyon délègue temporairement sur son territoire au Département du Rhône, en application de l'article L3633-4 du code général des collectivités territoriales, la gestion du service de la Médiathèque départementale.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions administratives, techniques et financières auxquelles la Métropole de Lyon délègue sur son territoire, au Département du Rhône, qui l'accepte, la gestion de la Médiathèque départementale du Rhône qu'elle tient des dispositions combinées des articles L. 3641-2 et L. 320-1 et suivants du code du patrimoine.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 décembre 2016. Elle sera tacitement reconduite pour une durée d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le 1^{er} septembre 2016.

Article 3 - Localisation de la Médiathèque départementale du Rhône

La Médiathèque départementale du Rhône se situe actuellement 15, rue de l'armistice à BRON (69500).

Il est convenu que tout projet de déménagement du service fait l'objet d'un échange express entre les parties.

Article 4 - Étendue et modalités d'exercice de la délégation de la gestion de la Médiathèque départementale

Pendant toute la durée d'application de la présente convention, le Département du Rhône exerce, au nom et pour le compte de la Métropole de Lyon, sur le territoire de cette dernière, l'activité attachée à la gestion de la Médiathèque départementale.

A ce titre, il apporte aux 39 bibliothèques situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, et dont la liste figure en annexe 1, le concours technique de sa bibliothèque centrale de prêt.

Ce concours prenant la forme :

- de prêts de documents tous supports (imprimés, CD ou DVD) selon les besoins propres à chaque bibliothèque ;
- d'un accès, pour les bibliothèques et leurs usagers, à une plate-forme numérique d'autoformation ;
- d'une offre de formation à destination des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques ;
- d'un accès à des supports d'animation et à des actions culturelles ;
- d'un service d'ingénierie et de conseil effectué par les agents de la Médiathèque départementale ;
- de la mise à disposition de services en ligne, par l'intermédiaire du site de la Médiathèque départementale (catalogue, réservations de documents et veille professionnelle sur l'économie du livre et l'évolution des bibliothèques).

Les compétences mentionnées à l'alinéa précédent sont exercées par le Département du Rhône au profit des 39 bibliothèques susmentionnées dans les mêmes conditions que celles applicables aux bibliothèques situées sur son propre territoire.

En outre, le Département du Rhône assurera pour le compte de l'État, à l'égard 39 bibliothèques considérées, la vérification et la validation de leurs statistiques annuelles.

Enfin, il est expressément convenu que le service de la Médiathèque départementale apporte son concours à la Métropole de Lyon en matière d'expertise/ingénierie et participe à la conception et la réalisation de la stratégie de lecture publique métropolitaine.

Pour les besoins de l'application de la présente convention, il est expressément convenu, en ce qui concerne les contrats antérieurement conclus entre le Département du Rhône et les 39 communes situées le territoire de la Métropole de Lyon :

- que conformément à l'article L. 3651-1, 7^e alinéa, du code général des collectivités territoriales, la création de la Métropole de Lyon a pour effet de substituer de plein droit cette dernière au Département du Rhône dans l'ensemble des droits et obligations qu'il tient desdits contrats ;
- que la présente délégation emporte substitution temporaire, pendant toute la durée de cette délégation, du Département du Rhône à la Métropole de Lyon dans l'exécution desdits contrats.

Il est également expressément convenu que la Métropole de Lyon sera informée préalablement de toute modification desdits contrats en cours par le Département.

Il est également expressément convenu que la signature de tout nouveau contrat avec une commune située sur le territoire de la Métropole de Lyon, sera soumise à l'accord préalable écrit de la Métropole de Lyon selon le cadre conventionnel à définir par les parties.

Article 5 - Moyens nécessaires à l'exercice de la délégation de la gestion de la Médiathèque départementale.

Pour les besoins de l'exercice de la gestion du service qui lui est déléguée par la Métropole de Lyon, le Département du Rhône conserve, pendant toute la durée d'application de la présente convention, l'intégralité des moyens de toute nature ainsi que l'ensemble des droits et obligations des contrats qui leur sont attachés (ressources humaines, locaux, fonds documentaires, matériels informatiques, véhicules automobiles, etc.) utilisés par la Médiathèque départementale avant la création de la Métropole de Lyon et nécessaire à son activité.

Service gestionnaire

L'ensemble des personnels qui poursuit les missions qui lui sont déléguées par la présente convention, est, en totalité, placée sous l'autorité hiérarchique du Département du Rhône qui pourra lui adresser toutes les instructions nécessaires à la bonne exécution des missions.

Pendant la durée d'exécution de la présente convention, les agents demeurent statutairement employés par le Département du Rhône dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs et le Département du Rhône continue de gérer la situation administrative des agents.

Article 6 - Responsabilité et assurances

Dans le cadre de la présente convention, les agents de la Médiathèque départementale du Rhône restent sous l'autorité hiérarchique du Département du Rhône, la responsabilité de la Médiathèque départementale du Rhône vis-à-vis des tiers reste départementale.

La Métropole de Lyon est toutefois responsable vis-à-vis du Département du Rhône, du non respect des obligations qui lui incombent au titre de la présente convention.

Le Département du Rhône et son assureur s'engagent à ne pas appeler en garantie la Métropole de Lyon et à ne pas engager d'action récursoire pour tout litige sauf en cas d'inexécution par la Métropole de Lyon des obligations prévues par la présente convention.

En tout état de cause, la responsabilité de la Métropole de Lyon ne pourra être recherchée lorsque la décision proposée par le Département du Rhône aura été prise en méconnaissance de l'obligation qui incombe au Département du Rhône de soumettre ladite décision, à l'accord préalable et express de la Métropole de Lyon.

Article 7 - Financement de la délégation de gestion de la Médiathèque départementale

Le document, reproduit en annexe 2, définit le coût annuel de l'exercice par le Département du Rhône (base CA 2013), au nom et pour le compte de la Métropole de Lyon, de la gestion de la Médiathèque départementale qui lui est temporairement déléguée par cette dernière.

Comme indiqué dans l'annexe susmentionnée, ce coût s'élève à 20% des dépenses réellement exposées conformément au protocole financier signé entre les parties.

Article 7.1 - Modalités de préparation et de présentation du budget annuel du service

Chaque année, le service de la Médiathèque départementale du Rhône propose, pour le 1^{er} juin, un budget prévisionnel pour l'année suivante.

Ce budget précise l'ensemble des actions envisagées. Il inclut, en particulier, les lignes budgétaires prises en charge pour le compte de la Métropole de Lyon (informatique ; ressources humaines ; patrimoine ; moyens généraux, en particulier).

Ce budget fait l'objet d'un cadrage avec la Métropole de Lyon. Il est soumis à la Métropole de Lyon pour être intégré dans son processus d'élaboration budgétaire.

Article 7.2 - Modalités de paiement par la Métropole de Lyon

La quote-part de la Métropole de Lyon au budget prévisionnel annuel du service de la Médiathèque départementale du Rhône est versée par la Métropole de Lyon au Département du Rhône, selon les modalités suivantes :

- un premier acompte équivalent à 50 % du montant annuel de la participation financière de la Métropole de Lyon au budget de fonctionnement du service, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année en cours et sur présentation du budget prévisionnel du service tel que validé par le Département du Rhône ;
- un deuxième acompte équivalent à 30 % du montant annuel de la participation financière de la Métropole de Lyon au budget de fonctionnement du service, au plus tard le 1^{er} novembre de l'année en cours, sur appel de fonds du Département ;
- le solde est versé au plus tard le 31 mars de l'année suivante, sur présentation et en fonction du budget réellement exécuté.

Article 8 - Clause résolutoire

La présente convention pourra être résiliée, à tout moment :

- par le Département du Rhône, en cas de non paiement, par la Métropole de Lyon, de la contribution financière mise à sa charge en application de l'article 6 et un mois après commandement de payer resté infructueux. Cette résiliation ne produira ses effets que dans les 6 mois de la date à laquelle ce commandement est resté infructueux.
- par la Métropole de Lyon, en cas de manquements graves et répétés du Département du Rhône aux obligations qui lui incombent au titre de la présente convention et un mois suivant sommation d'exécuter l'obligation ou les obligations méconnues. Cette résiliation ne produira ses effets que dans les 6 mois de date à laquelle cette sommation est restée infructueuse.

Fait en quatre exemplaires originaux
à Lyon, le

Pour le Département du Rhône,
La Présidente du Conseil général

Pour la Métropole de Lyon,
Le Président

Danielle CHUZEVILLE

Gérard COLLOMB

ANNEXE 2.1 - Liste des communes de la Métropole de Lyon ayant une bibliothèque bénéficiant des services de la Médiathèque départementale au 31/12/2014

Albigny-sur-Saône
Cailloux-sur-Fontaines
Champagne-au-Mont-d'Or
Charbonnières-les-Bains
Charly
Chassieu
Collonges-au-Mont-d'Or
Corbas
Couzon-au-Mont-d'Or
Craponne
Curis-au-Mont-d'Or
Dardilly
Feyzin
Fleurieu-sur-Saône
Fontaines-sur-Saône
Francheville
Genay
Grigny
Irigny
Jonage
La Mulatière
Limonest
Marcy-l'Étoile
Mions
Montanay
Neuville-sur-Saône
Pierre-Bénite
Polemieux-au-Mont-d'Or
Quincieux
Rochetaillée-sur-Saône
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Saint-Genis-les-Ollières
Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Sait-Romain-au-Mont-d'Or
Sathonay-Camp
Sathonay-Village
Solaize
Vernaison

ANNEXE 2.2 - Coût annuel de gestion par le Département du Rhône (base CA 2013)

FONCTIONNEMENT			CA 2013	Part Métropole
Prgm	Ligne	Détails	178 900,00	35 780,00
1104	Entretien/Maintenance		23 200,00	4 640,00
	61521	Terrains	3 200,00	640,00
	61551	Matériel roulant	10 000,00	2 000,00
	6156	Maintenance	0,00	0,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	9 300,00	1 860,00
	6288	Autres services extérieurs (Déchetterie)	700,00	140,00
	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00
1127	Fonctionnement administratif et financier		120 700,00	24 140,00
	60611	Eau et assainissement	2 000,00	400,00
	60612	Énergie - Électricité	11 500,00	2 300,00
	60622	Carburants	8 500,00	1 700,00
	60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	600,00
	6064	Fournitures administratives (Équipement documents)	20 000,00	4 000,00
	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00
	6135	Locations mobilières	100,00	20,00
	6182	Documentation générale et technique	14 000,00	2 800,00
	6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	4 700,00	940,00
	6184	Versements à des organismes de formation	35 000,00	7 000,00
	6188	Autres frais divers	0,00	0,00
	6234	Réceptions	4 500,00	900,00
	6236	Catalogues et imprimés et publications	5 000,00	1 000,00
	6238	Publicité, publications, relations publiques - divers (Reliure)	10 000,00	2 000,00
	6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	0,00
	6247	Transports collectifs du personnel	1 700,00	340,00
	6281	Concours divers (cotisations)	700,00	140,00

1155	Livres, disques, cassettes, expositions et périodiques	24 000,00	4 800,00
6065	Livres HM, revues, supports culturels (biblio., médiathèques)	24 000,00	4 800,00
2192	Rémunérations d'intermédiaires / Actions culturelles	11 000,00	2 200,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	11 000,00	2 200,00
INVESTISSEMENT		295 000,00	59 000,00
AP	Détails		
04/2013	Matériel et mobilier	5 000,00	1 000,00
113/2012	Gestion des collections	290 000,00	58 000,00
CHARGE SALARIALE			315 228,30
TOTAL			410 008,30

ANNEXE 5

MANIFESTE DE L'UNESCO SUR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE



Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique 1994

Novembre 1994
Original anglais

La liberté, la prospérité, le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales, que seule l'existence de citoyens bien informés, capables d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société permet de concrétiser. Or, participation constructive et progrès de la démocratie requièrent une éducation satisfaisante, en même temps qu'un accès gratuit et sans restriction au savoir, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux.

Par le présent Manifeste, l'UNESCO proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

L'UNESCO encourage en conséquence les autorités nationales et locales à soutenir le développement des bibliothèques publiques et à y contribuer activement.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est, par excellence, le centre d'information local, où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations.

Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Des prestations et des équipements spéciaux doivent y être prévus à l'intention de ceux qui ne peuvent, pour une raison ou une autre, utiliser les services et le matériel normalement fournis, par exemple les minorités linguistiques, les handicapés, les personnes hospitalisées ou incarcérées.

La bibliothèque publique doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. Elle doit recourir, pour les collections qu'elle constitue et les services qu'elle assure, à tous les types de médias appropriés et à toutes les technologies modernes aussi bien qu'aux supports traditionnels. Il est essentiel qu'elle satisfasse aux plus hautes exigences de qualité et soit adaptée aux besoins et au contexte locaux. Elle doit être à la fois reflet des tendances du moment et de l'évolution de la société, et mémoire de l'entreprise et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.

Les missions de la bibliothèque publique

Les missions fondamentales, à l'accomplissement desquelles doit tendre la bibliothèque publique, ressortissent à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, et consistent à :

1. créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
2. faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux ;
3. favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ;
4. stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
5. contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
6. donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
7. encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
8. soutenir la tradition orale ;
9. assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ;
10. fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux ;
11. faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique ;
12. soutenir les activités et programmes d'alphabétisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

Financement, législation et réseaux

- * Les services de la bibliothèque publique sont en principe gratuits. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des textes législatifs spécifiques et être financée par les autorités publiques, nationales ou locales. Elle doit constituer un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphabétisation et d'éducation.
- * Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, les textes législatifs et les stratégies doivent aussi définir les caractéristiques et favoriser la mise en place d'un réseau national de bibliothèques régi par des normes de service convenues.
- * Le réseau de bibliothèques publiques doit être conçu en ayant à l'esprit les bibliothèques nationales et régionales, les bibliothèques de recherche et les bibliothèques spécialisées, ainsi que les bibliothèques scolaires et universitaires.

Fonctionnement et gestion

- * Une politique claire doit présider à la définition des objectifs, des priorités et des services en fonction des besoins de la communauté locale. La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et selon les normes en vigueur dans la profession.
- * La bibliothèque doit coopérer avec des partenaires appropriés, par exemple groupes d'usagers et autres spécialistes à l'échelon local, régional, national et international.
- * Les services doivent être matériellement accessibles à tous les membres de la communauté. Cela suppose que la bibliothèque soit bien située, dispose d'installations propices à la lecture et à l'étude ainsi que de technologies appropriées et pratique des horaires convenant aux usagers. Cela suppose également qu'elle soit à même d'assurer un certain nombre de services aux personnes qui sont dans l'incapacité de se rendre sur place.
- * Les services de bibliothèque doivent répondre aux besoins différents des communautés rurales et urbaines.
- * Le bibliothécaire est un intermédiaire actif entre les utilisateurs et les ressources. Formation professionnelle et éducation permanente sont indispensables pour lui permettre d'assurer les services voulus.
- * Des programmes d'information et d'éducation des utilisateurs doivent être assurés pour les aider à tirer le meilleur parti de toutes les ressources.

Mise en oeuvre du Manifeste

Un appel pressant à appliquer les principes énoncés dans le présent Manifeste est ici adressé aux responsables nationaux et locaux et aux bibliothécaires du monde entier.

Ce Manifeste a été rédigé en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).